
LES CAHIERS
DU CCAH
#08

SEPTEMBRE 2018

L'ENTREPRENEURIAT
NOUVELLE PISTE D'EMPLOI
DES PERSONNES EN
SITUATION DE HANDICAP

1	ETAT DES LIEUX DE L'ENTREPRENEURIAT EN FRANCE	4
	Qu'est-ce qu'un entrepreneur ?	4
	Les nouvelles formes de travail et d'entrepreneuriat	5
	Les chiffres en France	6
2	TRAVAILLEURS EN SITUATION DE HANDICAP ET ENTREPRENEURIAT	7
	Les marqueurs de l'évolution de l'emploi des travailleurs handicapés	7
	Historique et évolution des travailleurs indépendants handicapés en France	7
	L'entrepreneuriat : des leviers pour les travailleurs en situation de handicap	9
	Expériences et témoignages d'entrepreneurs en situation de handicap et d'experts de l'accompagnement	12
	Quelques acteurs institutionnels : recueil de bonnes pratiques et mises en perspectives	13
3	FREINS TECHNIQUES ET PSYCHOLOGIQUES À L'ENTREPRENEURIAT	19
	Des craintes liées au passage salariat/entrepreneuriat et à l'isolement qui peut en résulter	19
	Une complexité et une certaine lenteur administrative	19
	Des secteurs de l'éducation et du médico-social trop éloignés de l'écosystème des entreprises	21
	Difficulté d'accès au financement pour les travailleurs indépendants handicapés : le frein majeur	22
4	PROJECTIONS ET PROSPECTIVES : 10 RECOMMANDATIONS POUR AGIR	23
	Remerciements	31

S O M M A I R E

Promouvoir l'entrepreneuriat, comme piste d'emploi d'avenir pour les personnes en situation de handicap, tel est l'objectif que le CCAH, Handiréseau et Humanis se sont fixés en réalisant cette étude. Sa vocation est de faire un état des lieux de l'entrepreneuriat des personnes en situation de handicap, et d'en identifier tous les leviers, sans omettre pour autant de repérer les freins liés à cette activité spécifique puis d'en proposer les mesures phares pour favoriser son essor.

Ce cahier s'adresse aux personnes en situation de handicap, jeunes ou seniors, entrepreneuses ou sur le point de le devenir, à leurs parents, leurs enseignants, aux institutions qui les soutiennent, aux accompagnateurs et enfin aux élus particulièrement concernés par l'emploi et l'insertion des personnes en situation de handicap.

É D I T O

Humanis, acteur de référence dans le monde de la protection sociale, occupe aujourd'hui une place prépondérante dans les métiers de la retraite complémentaire, de la prévoyance, de la santé et de l'épargne. Paritaire et mutualiste, c'est un acteur de l'économie sociale et solidaire (ESS) qui entend toujours mieux protéger ses clients, particuliers de tous âges et entreprises de toutes tailles dans les bons et les mauvais moments. Humanis s'engage à apporter durablement des solutions et des services de qualité, à fort impact social, en privilégiant la proximité, le conseil et l'écoute.

Notre nom, associé à notre signature « Protéger c'est s'engager », est porteur d'un état d'esprit qui consiste à placer l'Humain au cœur de notre projet, de notre stratégie et de toutes nos actions. Aujourd'hui plus de 500 000 demandeurs d'emploi sont en situation de handicap selon l'Agefiph (Association de gestion du fonds pour l'insertion des personnes handicapées). **L'entrepreneuriat est un moyen de lutter contre le chômage, la discrimination à l'embauche et c'est une alternative au CDI en entreprise.**

Mais au-delà des préjugés, les difficultés des entrepreneurs handicapés demeurent nombreuses et variées. Une personne en situation de handicap ne possède pourtant pas moins de capacité pour monter son projet qu'une autre personne. D'ailleurs, on note qu'après cinq années d'existence, les entreprises créées par des demandeurs d'emploi handicapés ont un taux de pérennité supérieur à celui des créateurs valides.

C'est pour toutes ces raisons qu'Humanis s'engage auprès du CCAH et d'Handiréseau en publiant ce guide destiné à informer, sensibiliser et promouvoir l'entrepreneuriat des personnes en situation de handicap pour les accompagner dans la réussite de leur projet mais aussi emmener tous les acteurs de la création d'entreprise dans cette réflexion.

Isabelle Blaevoet
Directeur innovations sociales

1 ÉTAT DES LIEUX DE L'ENTREPRENEURIAT EN FRANCE

QU'EST-CE QU'UN ENTREPRENEUR ?

Le terme d'entrepreneur est défini par le Français Jean-Baptiste Say en 1819, en plein développement industriel. Dérivé du terme entreprendre, il se définit comme suit : « commencer à exécuter une action en général longue ou complexe¹ ». Visionnaire, Jean-Baptiste Say promeut déjà un entrepreneuriat social et innovant. Entre les détenteurs du capital et les ouvriers, la figure de l'entrepreneur comme agent essentiel du capitalisme, se dessine. Bien avant les autres, il reconnaît à l'entrepreneur « la vertu d'innover, au-delà du fait de prendre des risques et de faire face à l'incertitude² ».

Aujourd'hui est entrepreneur celui qui crée et gère une entreprise. Ce qui fait l'entrepreneur, c'est la situation entrepreneuriale dans laquelle il est engagé, et le processus de décisions-actions qu'il pilote. En d'autres mots, ce qui fait l'entrepreneur n'a que peu de rapport avec un certain talent pour entreprendre comme on le pense généralement. Cette situation entrepreneuriale est caractérisée par la création d'une valeur nouvelle (nouveau produit ou service, création d'une nouvelle organisation, d'une nouvelle activité, d'un nouveau besoin etc.). Elle génère du changement pour l'individu et pour l'environnement, donc une certaine incertitude et une certaine prise de risques.

« Dans la majorité des cas, il s'agit d'un individu passionné, convaincu, s'appuyant sur des motivations solides, qui s'engage dans des situations et des processus qui vont le révéler à travers de multiples apprentissages³ ».

On ne naît pas entrepreneur on le devient.

La recherche a montré depuis longtemps que les entrepreneurs ne sont pas des super-héros, dotés de pouvoirs magiques, mais des gens normaux, appliquant des principes simples regroupés sous le nom théorie de l'effectuation⁴. Selon cette théorie, les entrepreneurs partent souvent d'une idée assez simple, s'appuient sur les moyens dont ils disposent : leur personnalité, leur réseau de contacts, leur savoir. Ils ne rédigent pas de business plan, mais inventent en cours de route, tirant parti des surprises. Ils n'étudient pas un marché, mais font des essais à coup de perte acceptable. Comment le sait-on ? Eh bien en observant lesdits entrepreneurs. C'est ce qu'a fait Saras Sarasvathy, une chercheuse d'origine indienne et c'est de cette observation qu'est née « l'effectuation »⁵.

Ainsi, il n'existe pas de traits de personnalités homogènes chez les entrepreneurs. Le mythe de l'entrepreneur star, celui que mettent en avant les médias, est une image qui cache toujours des

équipes de fondateurs aux profils variés et complémentaires, qui, pour compenser une faiblesse s'associent et mettent ainsi en commun des talents et des compétences. Finalement, c'est une histoire de travail collectif et de capacité à tenir dans la durée.

Entreprendre c'est faire quelque chose d'innovant à partir des moyens dont on dispose. Une personne porteuse de handicap pourra créer de la valeur à partir de sa différence et des contraintes auxquelles elle est assujettie. De fait, cette différence qui lui est propre peut lui permettre de créer de « l'improbable » et entreprendre. Cela étant dit, attention aux fausses promesses, l'entrepreneuriat innovant est un univers très concurrentiel et discriminant. Statistiquement, si l'on regarde les chiffres aux Etats-Unis, les entrepreneurs qui développent des startups à succès sont très largement des hommes blancs avec un haut niveau de formation et une santé solide.

SYLVAIN BUREAU,
Directeur de l'Institut
Jean-Baptiste Say ESCP Europe
<http://sayinstitute.eu/>

Néanmoins, l'entrepreneur doit faire preuve d'un engagement et d'une motivation sans faille - les dirigeants de TPE/PME travaillent en moyenne 65 heures par semaine⁶ - d'une véritable résistance au stress et à l'incertitude, et d'une solide persévérance.

1 - Larousse.fr

2 - « Et Jean-Baptiste Say... créa l'Entrepreneur » Dimitri Uzunidis (dir.) Coll. Business, Peter Lang, 2015.

3 - Constructif, n 47, juin 2017, Les Entrepreneurs, Alain Fayolle Professeur et directeur du Centre de recherche en entrepreneuriat, EM Lyon Business School.

4 - « Arrêtez d'emmerder vos collaborateurs avec l'entrepreneuriat ! » Philippe Silberzahn, professeur d'entrepreneuriat, stratégie et innovation à EMLyon Business School et chercheur associé à l'École Polytechnique - 5/07/2018

5 - « Effectuation: Comment les entrepreneurs pensent et agissent... vraiment » Philippe Silberzahn - 28/02/2011

6 - « Qu'est-ce qu'un entrepreneur ? Eric Albert - LES ECHOS 19/04/2013



LES NOUVELLES FORMES DE TRAVAIL ET D'ENTREPRENEURIAT

Ces vingt dernières années ont vu se modifier considérablement les formes de travail. En cause le chômage de masse, une certaine précarisation du travail, la transformation des façons de travailler et le développement des technologies de l'information mais aussi une volonté de liberté, souhaitée par les nouvelles générations.

La génération X, celle des années 90 s'est adaptée aux codes du monde du travail. Cependant, elle a placé le bonheur en priorité. La génération Y, celle des Millenials (nés avant l'année 2000) a été plus loin dans cette direction et a contribué à bouleverser le monde du travail, en inventant de nouvelles formes : micro-entrepreneurs, slashers, travail collaboratif... Même les grandes entreprises recherchent leurs nouveaux

modes de travail : la tendance est à l'externalisation auprès de freelances et on ne compte plus les entreprises qui hébergent leur propre incubateur de startup.

LES SLASHERS :

Le terme de slasher⁷, utilisé pour la première fois par Marci Alboher, désigne ceux qui combinent plusieurs activités professionnelles. Une étude publiée en octobre 2015 à l'occasion du salon des micro-entreprises montre que désormais, 16 % des actifs jonglent entre deux métiers, soit tout de même près de quatre millions de personnes en France. 80 % d'entre eux cumulent plusieurs emplois salariés⁸. Les slashers viennent chercher dans leur indépendance, le moyen d'exprimer des compétences multiples qui ne sont souvent pas reconnues par l'entreprise. Rappelons cependant que, si 64 % des slashers assurent qu'ils le sont par choix, il

est probable que le contexte évoqué plus haut explique en grande partie l'ampleur du phénomène.

NOUVEAUX ESPACES DE TRAVAIL :

Les espaces de coworking sont des espaces de travail qui proposent un environnement de travail de qualité (mobiliers, connexion wifi...), et reprennent toutefois les codes de convivialité et de mixité propres aux tiers-lieux pour de nouvelles atmosphères de tranquillité et de partage, propices au travail⁹. On observe une importante progression des espaces de coworking : 31 % des actifs y travaillent occasionnellement, contre 15 % en 2015. En Île-de-France, on dénombre près de 650 tiers-lieux dont 171 espaces de coworking, et 87 fablabs¹⁰ (ateliers de fabrication numérique). Le Conseil Régional d'Île-de-France s'est d'ailleurs fixé l'objectif de créer 1 000 nouveaux

7 - One Person / Multiple Careers, Marci Alboher, 2007

8 - Ils ont plusieurs métiers : slasher mode d'emploi, nouvelobs.com, 06/12/2015

9 - Les tiers-lieux : quelles opportunités pour comprendre et transformer les pratiques de travail ? François-Xavier de Vaujany - The Conversation, 06/04/2017

10 - Fablabs : ateliers ouverts de rencontre et de création collaborative en open source

tiers-lieux d'ici 2021.

Le phénomène des fablabs qui fleurissent dans toute la France est à noter. Ces espaces ouverts, permettent à tout un chacun de concevoir et de fabriquer toutes sortes d'objets, dont des aides techniques destinées à la compensation du handicap (prothèses etc...).

La multiplication de tous ces nouveaux espaces, favorisés notamment par la dématérialisation du travail, accompagne un phénomène émergent de déstructuration des temps et des lieux de travail qui correspond à une soif de liberté de travailler « où je veux et quand je veux ». Désormais, c'est dans la gestion de leur temps de travail que les actifs veulent bénéficier de la même fluidité, en tout premier lieu les entrepreneurs et les travailleurs indépendants.

TRAVAIL PARTICIPATIF ET ÉCONOMIE COLLABORATIVE :

L'économie collaborative repose sur la mutualisation et l'échange de services, de ressources, de biens, de temps, de savoirs et de compétences. En forte expansion, elle privilégie des relations et une organisation horizontales, d'égal à égal, plutôt que verticales et hiérarchisées. Outre les considérations économiques (modération des dépenses, limitation voire suppression des intermédiaires), elle s'appuie principalement sur des valeurs de lien social et d'écologie, et valorise l'usage au détriment de la possession. Son développement est directement lié à celui d'internet et des nouvelles technologies associées, qui favorisent la constitution de réseaux et de communautés via des plates-formes dédiées.

Dans cette mouvance de modes de travail participatifs, avec des environnements de travail plus ouverts et

horizontaux, les entrepreneurs s'investissent dans des pratiques d'entrepreneuriat de plus en plus collaboratives. Depuis 2000, on assiste à un glissement d'une logique d'expertise verticale à une logique d'entraide horizontale dans l'accompagnement entrepreneurial – une logique plus « inclusive » qui devrait favoriser le développement de l'entrepreneuriat des personnes en situation de handicap.

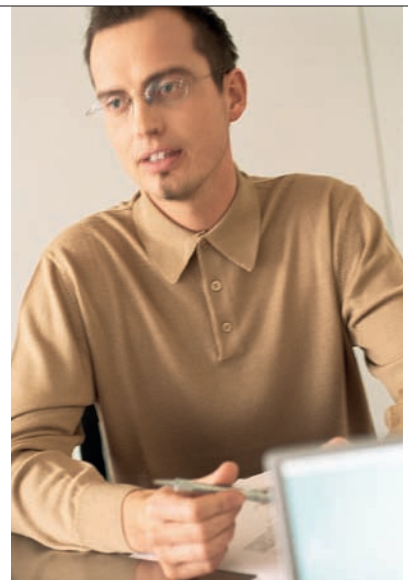
Nous verrons plus loin si ces nouvelles pratiques de travail sont véritablement inclusives pour les personnes en situation de handicap, et si l'économie collaborative leur profite réellement.

LES CHIFFRES EN FRANCE

Fait marquant de notre société dans les dix dernières années : le passage d'une société du tout salariat à un modèle plus « mixte ». Ce « rééquilibrage » entre salariat et entrepreneuriat se trouve illustré par la croissance exponentielle des microentreprises et des entreprises individuelles dont le nombre a doublé entre 2007 et 2016.

Le salariat n'apparaît vraiment qu'au XIX^e siècle et devient majoritaire après la seconde guerre mondiale avec le développement économique de l'Europe. Dans les années 90, la France était à la traîne en matière de création d'entreprises par rapport à ses voisins européens. Avec 554 000 entreprises créées en 2016, soit 6 % de plus qu'en 2015, la France pourrait devenir le leader européen de l'entrepreneuriat, d'ici 3 à 5 ans¹¹.

La création du statut d'auto-entrepreneur en 2009 est le fait emblématique de ce basculement. Fin 2014, en France, 2,7 millions de personnes



exercent une activité non salariée, hors secteur agricole (soit 10 % de la population active), 28 % d'entre elles sont auto-entrepreneurs¹².

> Aujourd'hui : 25 % des Français envisagent de créer ou reprendre une entreprise un jour, autant de femmes que d'hommes¹³

> 46 % des jeunes de 18 à 34 ans sont des entrepreneurs potentiels¹²

> 85 % des Français souhaitent créer leur société en solo¹¹.

A noter, le cas des startups - terme souvent utilisé à tort dans le langage de la création d'entreprise – qui reste un phénomène marginal, puisque les startups représentent moins de 1 % des créations. On compte en effet 10 000 à 30 000 startups en France sur plus de 3 millions d'entreprises¹⁴... Leurs dirigeants ne représentent pas l'entrepreneur moyen : 90 % d'entre eux sont des hommes ayant un niveau de formation supérieure (souvent de niveau Bac+5)¹¹.

Ces chiffres optimistes de croissance des créations d'entreprises laissent espérer de belles opportunités pour les personnes en situation de handicap.

11 - EY - (R)Evolution / 25 ans de transformation de l'écosystème entrepreneurial français - Sylvain Bureau, directeur de la Chaire Entrepreneuriat ESCP Europe et Jean-François Royer et Guillaume Cornu, associés EY

12 - Etude INSEE Première N°1627, 19/12/2016

13 - Opinionway, Les Français et leur envie d'entreprendre et de développer leur entreprise - Insee Première n° 1685 – 01/2018.

14 - 1001startups.fr, 2018

2

TRAVAILLEURS EN SITUATION DE HANDICAP ET ENTREPRENEURIAT

LES MARQUEURS DE L'ÉVOLUTION DE L'EMPLOI DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS

La loi de modernisation de l'économie de 2008 et la création du statut d'auto-entrepreneur ont offert à tous - et aux personnes en situation de handicap en particulier - la possibilité de créer leur activité. Elle a par ailleurs fourni le confort du cumul « salariat / entrepreneuriat » aux actifs en situation de handicap. Plus récemment, la Loi pour la Croissance, l'Activité et l'Égalité des chances économiques - janvier 2016 - a donné un véritable coup de boost

HISTORIQUE ET ÉVOLUTION DES TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS HANDICAPÉS EN FRANCE

Si les travailleurs indépendants et entrepreneurs en situation de handicap ont toujours existé, les chiffres et identifications statistiques restent nébuleux et peu fiables. Voici quelques éléments non exhaustifs montrant la difficulté de cerner correctement leur évolution.

> La DARES (Direction de l'Animation de la Recherche et des Statistiques) au sein du Ministère du Travail indique que **8 % des travailleurs handicapés possèdent un statut d'indépendant - soit 75 040 travailleurs indépendants handicapés**¹⁵. Ils ou elles sont dirigeant(e)s

aux travailleurs indépendants en situation de handicap. Leurs clients peuvent depuis lors les comptabiliser en unités bénéficiaires et ainsi répondre à leur obligation d'emploi des travailleurs handicapés (OETH).

Si Louis XIV avait octroyé un statut particulier à ses soldats et officiers en créant les Invalides – bien avant la création des CAT (Centre d'Aide par le Travail) et la Loi de Reclassement Professionnel dans laquelle apparaît le statut de travailleur handicapé en 1957 - **les personnes en situation de handicap étaient autrefois soit dans leur famille, soit marginalisées, soit en emploi sans statut particulier.**

d'entreprise, gérant(e)s, professions libérales, auto-entrepreneur(euse)s, micro-entrepreneur(se)s, artisan(e)s, commerçant(e)s... Malgré les appels d'air successifs impulsés par les deux lois majeures – en 2008 et 2016 - il semblerait que le nombre de créations d'entreprises par des personnes en situation de handicap reste stable.

> **Plus de 7 700 entrepreneurs, commerçants, artisans, professions libérales ou chefs d'exploitation agricole ont été reconnus en invalidité permanente ou définitive en 2015**¹⁷.

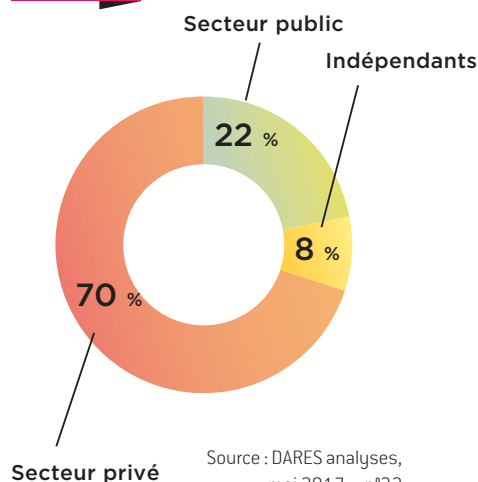
> Près de 23 % des 3,2 millions d'entrepreneurs, soit **plus de 666 000 travailleurs indépendants et chefs d'exploitations** ont une ALD (affection de longue durée) recon-

> **On estime aujourd'hui à 2,7 millions de personnes entre 15 et 64 ans, en âge de travailler et possédant une RQTH** (Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé). Sur ce chiffre, 938 000 travailleurs handicapés sont en emploi. Cependant, **le taux de chômage des personnes handicapées atteint 19 %, près de deux fois le taux global.**

> **48 % des chômeurs handicapés ont 50 ans ou plus** contre 25 % pour l'ensemble des publics¹⁵.

> **Seulement 27 % ont un niveau d'études supérieur ou égal au bac** versus 45 % pour l'ensemble des publics¹⁵.

RÉPARTITION DES PERSONNES EN EMPLOI



15 - DARES Analyses, N°32, mai 2017

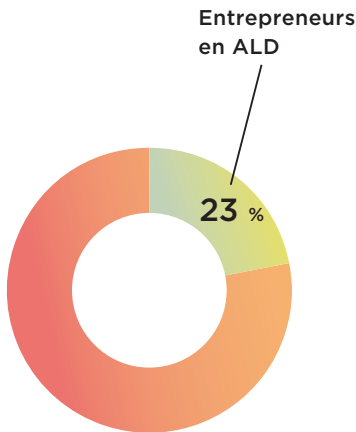
16 - Estimations de la DARES et l'INSEE en 2015, sur une base déclarative. Entreprises et handicap, les modalités de mise en œuvre de l'OETH, DARES, 2015. Etude Handicap, Emploi et santé des ménages, INSEE, 2015

17 - Sources : RSI, 2015, MSA 2015

nue de la part du RSI ou de la MSA ; une partie d'entre eux - 70 000 environ - seraient comptabilisés en arrêt maladie longue durée chaque année¹⁷.

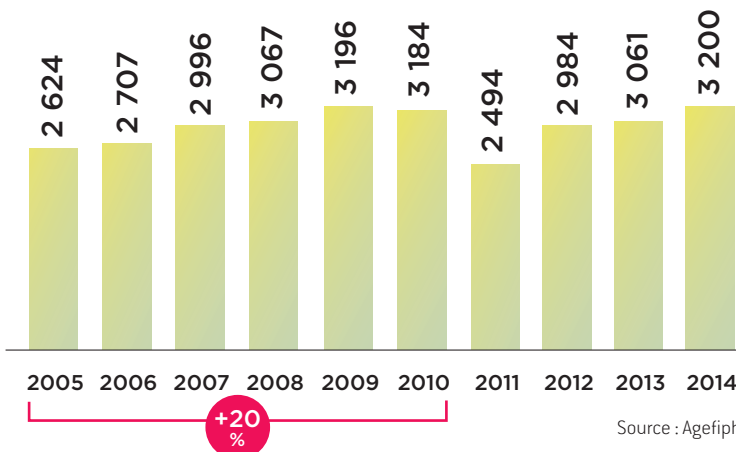
Pour beaucoup d'entre eux, devenir handicapé peut entraîner la perte ou la fermeture de leur entreprise. Entre 2005 et 2010 le nombre de création d'entreprises par des entre-

AFFECTIONS LONGUE DURÉE DES ENTREPRENEURS EN 2015



Sources : RSI, MSA 2015

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE CRÉATION D'ACTIVITÉ PAR DES DEMANDEURS D'EMPLOI HANDICAPÉS SOUTENUS PAR L'AGEFIPH AU TITRE DE LA SUBVENTION À LA CRÉATION



Source : Agefiph

17 - Sources : RSI, 2015, MSA 2015

preneurs en situation de handicap accompagnés par l'Agefiph est passé de 2 624 à 3 184, soit une hausse de 20 %. Depuis, ce chiffre est stable. Est-ce à dire que le boom des créations d'entreprises en France n'a pas eu la répercussion attendue pour les actifs en situation de handicap ? Ou serait-ce un effet de seuil, dû au nombre de subventions allouées chaque année par l'Agefiph ? Difficile d'y répondre.

En revanche, en Région Ile-de-France, on observe une croissance des accompagnements de créateurs d'entreprise par l'Agefiph de 2014 à 2016.

Les régions Centre - Val-de-Loire, Occitanie et Provence-Alpes-Côte d'Azur sont les régions les plus dynamiques en termes de création d'entreprises par les travailleurs handicapés, toujours aidés par l'Agefiph.

Ces disparités régionales sont multi-factorielles. Elles sont liées à la multiplicité des acteurs et des prescripteurs d'accompagnement à la création d'activité, et aux filtres opérés par les prestataires de l'Agefiph. L'orientation des travailleurs han-

dicapés sur une prestation Agefiph ou sur d'autres dispositifs de droit commun adaptés à leur situation, est fonction non seulement de la connaissance des types d'accompagnement et des conventions de financement sur un territoire par ces prescripteurs mais dépend aussi de la technicité des dossiers de financement. Enfin le degré de maturité des régions joue également : certaines sont plus outillées que d'autres, d'autant que le dispositif national Nacre (Nouvel accompagnement à la création ou à la reprise d'entreprise) est devenu régional en 2017.

Ces différentes données montrent à la fois que le handicap peut toucher de nombreux indépendants ou salariés, mais aussi que la création d'entreprise par des personnes en situation de handicap reste encore assez faible. Ces analyses ne portent que sur les créations aidées et soutenues par l'Agefiph. Ceci ne semble pas parfaitement correspondre à la réalité de l'ensemble des créations par les travailleurs indépendants handicapés.

NOMBRE DE CRÉATIONS D'ACTIVITÉ AIDÉES FINANCIÈREMENT PAR L'AGEFIPH POUR 10 000 DEBOE*



*DEBOE : Demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'obligation d'emploi

Source : Agefiph, Le tableau de bord, Emploi et chômage des personnes handicapées Ile-de-France n°2018

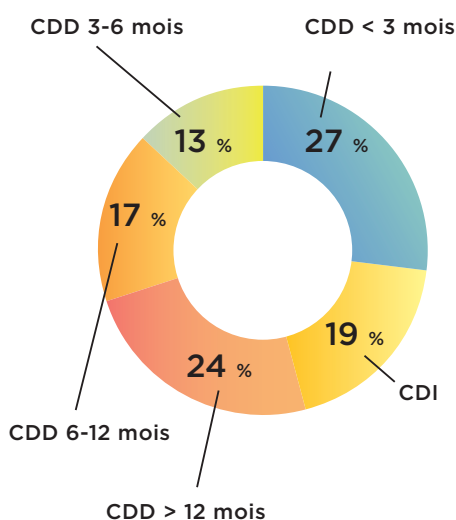
L'ENTREPRENEURIAT : DES LEVIERS POUR LES TRAVAILLEURS EN SITUATION DE HANDICAP

Une porte d'entrée sur le marché du travail

De nombreux travailleurs en situation de handicap se tournent vers l'entrepreneuriat après avoir échoué à trouver un emploi.

Le taux de chômage de longue durée est plus important chez les travailleurs en situation de handicap que chez les personnes valides. Les personnes en situation de handicap doivent, le plus souvent, chercher une solution par elles-mêmes.

DURÉE DES CONTRATS SIGNÉS EN 2014

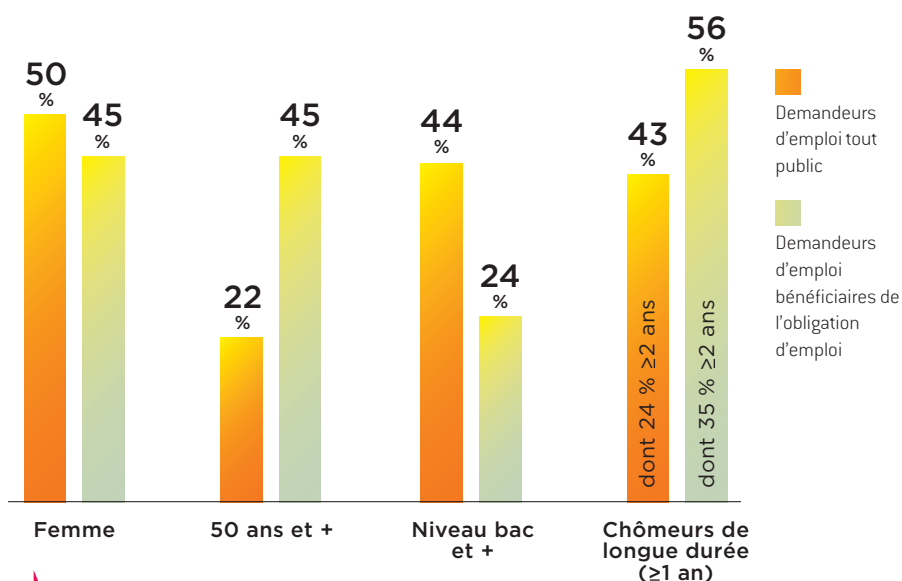


Source : Les personnes handicapées et l'emploi, juin 2015, Agefiph, Fiphfp

Dernier indicateur : seules 19 % des personnes handicapées avaient signé un CDI en 2014 et 57 % d'entre elles signaient un CDD, de moins d'un an.

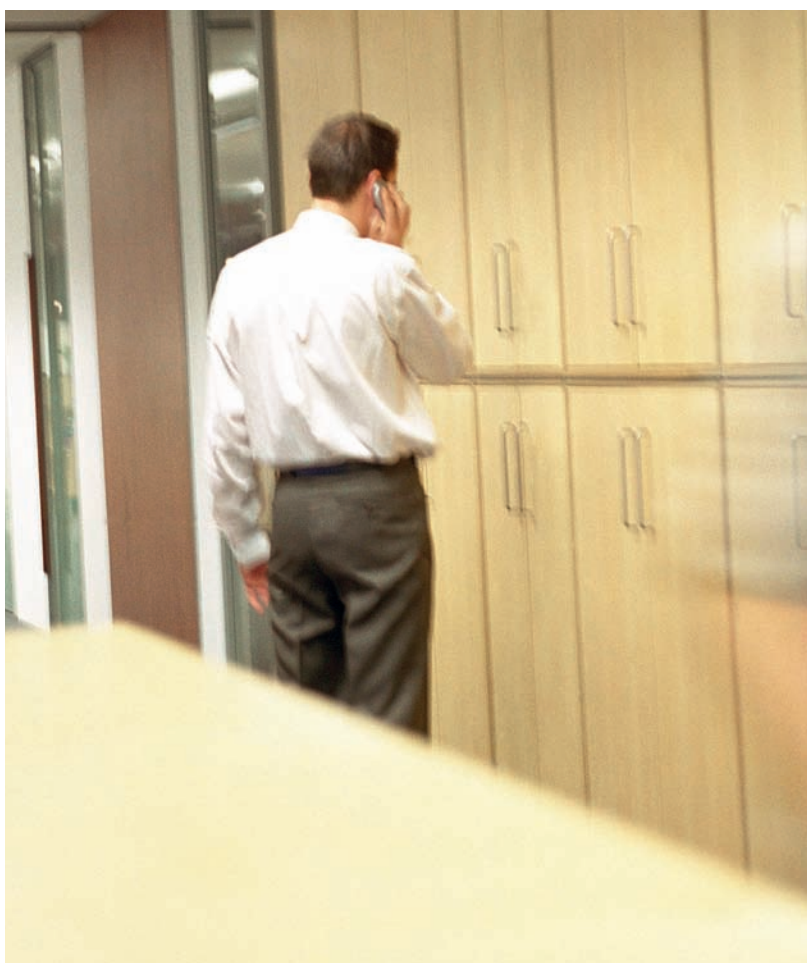
Face à la difficulté de trouver un emploi stable en CDI, certaines personnes en situation de handicap se tournent, faute de situation stable, vers l'entrepreneuriat.

LES PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DES DEMANDEURS D'EMPLOI EN FRANCE FIN DÉCEMBRE 2014



Source : Les personnes handicapées et l'emploi, juin 2015, Agefiph, Fiphfp

- > Les femmes valides rencontrent les mêmes difficultés que celles en situation de handicap
- > La proportion des chômeurs seniors chez les travailleurs handicapés est 2 fois plus importante
- > Un niveau d'étude supérieur au bac facilite l'accès à l'emploi
- > La proportion de chômeurs de très longue durée (> 2 ans) est nettement supérieure



Sur ce sujet de l'entrepreneuriat pour les personnes en situation de handicap, je ferais un parallèle avec la situation de l'emploi en France de manière générale.

Il y a plusieurs manières d'envisager l'entrepreneuriat des personnes en situation de handicap.

D'abord la France compte un nombre important de Petites et Moyennes Entreprises, qui constituent une part majeure de l'emploi (96 %). C'est grâce à elles que l'économie française tient debout, et que la société tourne. Et pourtant, nous savons collectivement que notre façon d'aborder politiquement, économiquement et socialement la petite et moyenne organisation est perfectible, - surtout par rapport à l'Allemagne -. Notre secteur bancaire et l'accès au financement pour les PME en particulier, restent extrêmement défectueux. Il y a un intérêt à partir de ce constat pour parler de l'entrepreneuriat des personnes en situation de handicap qui vaut pour tous, car c'est l'une des caractéristiques majeures de notre pays.

Ensuite, la France a connu une vague de chômage forte, structurelle et durable, - avec une faible sensibilité aux embellies économiques ponctuelles. Cela signifie que pour que le taux de chômage baisse en France, de multiples conditions doivent être réunies : il faut de la croissance certes, mais aussi de la confiance.

Les gouvernements successifs n'ont cessé d'imaginer des politiques plus ou moins efficaces et vertueuses pour que la croissance tienne sa promesse en termes de création d'emploi.

Ce deuxième point est très important car c'est celui qui a conduit de nombreux Français à faire le choix de créer leur propre activité parce qu'ils étaient victimes de licenciement ou de la disparition de leur entreprise dans une économie qui se transforme très vite et qui, par ailleurs, a subi un choc sans précédent, celui des GAFAs (Google, Apple, Facebook, Amazon). Ces GAFAs, organisations supranationales, font délibérément le choix d'une crois-

sance sans emploi.

Par conséquent, dans cette impasse, certains Français ont décidé de prendre leur avenir en main, individuellement dans des niches parfois très petites, parfois très précaires, souvent pour des temps assez courts dans leur vie, et ce, dans tous les domaines, quel que soit leur niveau de formation initiale.

Naturellement les personnes en situation de handicap se sont trouvées dans la même situation à un degré encore plus fort puisque non seulement elles ne bénéficiaient pas de l'effet vertueux de la croissance, mais elles étaient victimes de discrimination sur le front de l'emploi du fait de leur handicap.

Une discrimination objective d'une part – il est plus facile et plus simple d'embaucher des personnes valides, et une discrimination induite d'autre part, pour des raisons plus complexes, des « freins cachés ». Par exemple les modalités de mise en accessibilité de l'entreprise : du site, des emplois, du rythme, de la pénibilité, liés au travail et à la compensation de la situation de handicap. Mais aussi l'ambiguïté dans laquelle la compensation et l'accompagnement dans le travail renvoient les salariés en les pointant dans leur différence : comment un Haut Potentiel en situation de handicap, peut-il imposer son auxiliaire de vie lorsqu'il manage 5 personnes dans un collectif de travail ? On ne peut donc nier que, même accompagné, le travail en milieu ordinaire reste compliqué, dans certains cas.

La création d'activité est donc devenue une valeur refuge.

MARIE-ANNE MONTCHAMP,

Ancien Ministre
Présidente du Conseil de la CNSA
(Caisse Nationale
de Solidarité pour l'Autonomie)

Certains salariés en situation de handicap évoquent un plafond de verre en termes d'évolution professionnelle. Dans l'entreprise classique, ils ont l'impression de ne pas pouvoir accéder à des postes à responsabilité, là où l'entrepreneuriat, en leur permettant d'être leur propre patron, est porteur de fierté et d'accomplissement.

PAULINE ARNAUD-BLANCHARD,
Directrice générale et
co-fondatrice H'up entrepreneurs

L'opportunité de traverser le plafond de verre

Les chiffres confirment également que les personnes en situation de handicap accèdent moins à des postes de cadres. Ainsi, 10 % des hommes ayant la reconnaissance de travailleur handicapé sont cadres contre 21 % des hommes actifs. Chez les femmes le constat est pire : la situation de handicap annihile pratiquement leurs chances d'obtenir un emploi de cadre : parmi les femmes qui ont une reconnaissance

administrative de leur handicap et qui travaillent, 1 % sont cadres contre 14 % de l'ensemble des femmes en emploi¹⁸.

Si le niveau de diplôme, qui est inférieur à la moyenne est une des explications, il n'en demeure pas moins que la discrimination des personnes en situation de handicap, pour les postes à haut niveau, ressemble à celle qu'on évoque entre les hommes et les femmes dans les postes les plus élevés.

Une flexibilité de son temps de travail et de ses déplacements

La position d'entrepreneur permet une souplesse et une liberté qui peut faciliter l'adaptation : travail à domicile, horaires librement aménagés. En effet, l'aménagement des horaires de travail pour pallier une fatigabilité ou pour permettre un traitement médical à la personne, effraie aujourd'hui encore beaucoup d'employeurs.

Certaines femmes, à la suite d'une grossesse, choisissent le statut d'entrepreneur afin de gérer comme elles le souhaitent, l'équilibre entre leur vie professionnelle et leur vie



personnelle, tout comme les personnes en situation de handicap qui trouvent dans le travail indépendant un moyen de gérer le mieux possible leur situation.

Lorsque la mobilité est réduite ou le handicap très contraignant, le travail sédentaire « chez soi » représente également un avantage non négligeable.

Handicap, nécessité et innovation : quand la limite renforce la nécessité

L'impact grandissant du digital et de l'intelligence artificielle a beaucoup amélioré les technologies d'assistance au handicap, facilitant ainsi l'accès au travail.

C'est par la nature même de leur situation, que les individus en situation de handicap mettent en œuvre leurs atouts compensatoires et peuvent créer une activité innovante. Quand société rime avec technologie, l'évolution de la seconde facilite la vie de la première. À l'heure où le digital apporte toujours plus d'innovations, la question du handicap ne devrait

Le paradoxe d'une situation de handicap, c'est qu'elle est souvent le moteur d'innovations technologiques.

En effet, les besoins des personnes en situation de handicap sont exacerbés par rapport à ceux des personnes valides. Et ces besoins indispensables aux personnes handicapées génèrent des produits et des services dont l'usage se démocratise pour faire partie du quotidien de tous. Ainsi, la télécommande a été au départ inventée pour les personnes à mobilité réduite, avant de devenir un objet quotidien indispensable de notre société.

THIERRY SIBIEUDE,

Professeur titulaire de la Chaire Entrepreneurial social ESSEC
Directeur ESSEC Afrique

plus se poser comme étant celle de l'exclusion mais plutôt comme étant celle d'une autonomie grandissante.

Résilience et entrepreneuriat

Le mot « résilience » désigne l'aptitude d'un corps à résister du mieux possible à un choc. Appliqué aux sciences sociales, il signifie la capacité à réussir, à vivre et à se développer de manière positive et socialement acceptable, en dépit d'un stress ou d'une adversité qui comporte normalement le risque d'une

issue extrêmement négative. C'est Boris Cyrulnik¹⁹, qui définit le premier le terme résilience comme « l'art de naviguer entre les torrents ». Selon lui, le malheur n'est pas une destinée et on peut toujours s'en sortir. On associe fréquemment handicap et résilience. En effet, les personnes en situation de handicap ont développé des facultés d'adaptation hors norme pour trouver leur chemin pro-

fessionnel. Elles ont appris à tomber et à se relever. Dans la création d'entreprise, cette faculté d'adaptation et de résilience est citée comme l'un des premiers leviers. Les personnes en situation de handicap ont des aptitudes au-dessus de la moyenne, à devenir et rester chef d'entreprise. Et l'entrepreneuriat offre une image valorisante qui peut venir équilibrer un regard souvent négatif sur soi.

19 - « Un merveilleux malheur », Boris Cyrulnik, Editions Odile Jacob, mars 1999

EXPÉRIENCES ET TÉMOIGNAGES D'ENTREPRENEURS EN SITUATION DE HANDICAP ET D'EXPERTS DE L'ACCOMPAGNEMENT

L'entrepreneuriat reste parfois le moyen pour les personnes en situation de handicap comme pour les autres de se lancer dans les domaines d'activité qui leur plaisent le plus, auxquels ils n'ont pas eu accès dans leur vie professionnelle. Une grande partie de ces entrepreneurs ont été victimes d'un accident au cours de leur parcours.

ALAIN CREVOLA,
Chargé de mission BGE Paris - Citéslab

Le lycée, comme le reste de mes études, ont été des expériences très chaotiques, avec plusieurs changements d'orientation et d'établissements. J'ai fini par obtenir un Master en RH, et je me suis lancée dans une carrière de «change leader» sur des projets informatiques. Après 3 ans, n'arrivant plus à trouver un sens à ce travail, ni à vivre dans le monde de la grande entreprise, j'ai claqué la porte pour entamer une formation de coach. Après 3 ans de coaching et un diagnostic HPI & Asperger, j'ai enfin débuté le projet Hipip'IN, qui a vu le jour il y a 2 ans.

Je souhaite que ce projet réponde à toutes les difficultés que j'ai pu rencontrer dans mon parcours, pour que les gens comme moi puissent avoir mieux. Je me suis entourée de personnes très compétentes et bienveillantes, et ensemble on fait, je pense, un super boulot.

LILIYA RESHETNYAK,
Co-fondatrice et présidente d'Hipip'IN

Le plafond de verre fait que ma vie professionnelle est devenue de moins en moins supportable ; je me sentais bloqué, sans aucune perspective d'évolution. Après une carrière sans accros, je me suis retrouvé au chômage et j'en ai profité pour solliciter auprès de Cap emploi, un accompagnement à la création d'entreprise à l'EM Lyon. Etant donné que je viens d'une famille d'entrepreneurs, la création d'entreprise ne m'a pas fait peur. Après une étude de marché poussée, je décide de monter un magazine autour du handicap.


Je ne compte pas le nombre de personnes qui ont cherché à me décourager ! Et la recherche de financements a été un véritable parcours du combattant. Aujourd'hui je suis fier d'avoir monté cette entreprise, qui reste un combat quotidien. Les préjugés qui véhiculent l'idée que les personnes en situation de handicap travaillent pour « s'occuper » et ne sont pas capables de créer et de maintenir une activité productive et rentable sont encore très ancrés.

JEAN-MARC MAILLET-CONTOZ,
Fondateur et Directeur du magazine Handirect

Ma recherche d'emploi à la fin de mes études a été un parcours du combattant. La mention RQTH sur mon CV s'est révélée gêner beaucoup de recruteurs, à priori, car lorsque j'ai décidé de la retirer, mon téléphone n'a pas arrêté de sonner.

J'évoquais systématiquement ma situation de handicap avant chaque entretien, mais elle revenait toujours comme un frein. J'ai fini par décrocher un CDD qui a failli se transformer en CDI, mais l'employeur est revenu sur son offre le jour J.

J'ai alors décidé, pour éviter toute frustration, de développer un projet associatif autour de l'art. Comme les gens étaient surpris de voir une handicapée organiser des projets artistiques d'envergure, la question du handicap n'a pas tardé à se poser. D'où la création du concept « Esthétique et Handicap ». Contactée quelques années plus tard



J'ai été largement aidé dans mon parcours d'entrepreneur par l'association H'up entrepreneurs, qui m'a mis en relation avec mon « parrain ». Son regard expérimenté, un partage d'ambitions, un échange inter-générationnel : tous ces éléments d'une grande richesse m'ont véritablement permis de consolider mon projet. J'ai aussi bénéficié de l'accompagnement à la création d'entreprise de l'Agefiph. Ensuite, j'ai intégré l'incubateur « Live for Good », qui accompagne les jeunes entrepreneurs dans la création de projets à impact social et environnemental innovants. L'expérience de l'entrepreneuriat est parfois difficile, mais lorsqu'on est passionné, on accepte de ne pas compter ses heures.

Je conseillerais aux futurs entrepreneurs en situation de handicap de travailler en équipe, de se confronter aux regards extérieurs de jurys et d'accompagnateurs expérimentés, et, si possible de tester leur projet via le portage salarial, en conservant leur activité salariée, avant de s'y consacrer à plein temps.

LUCAS AKLI PASQUET,

Fondateur de Digital Inklusif Consulting

par une agence de communication, j'ai accepté le poste et négocié un temps partiel, pour poursuivre mes activités associatives. J'y ai rapidement pris des responsabilités et une charge de travail importante, mais les perspectives d'évolution tant sur la rémunération que vers un autre poste restaient très limitées.

Ces expériences peu épanouissantes, très en deçà de mes ambitions, m'ont décidée à faire le grand saut, et à créer ma propre entreprise E&H LAB, E pour Esthétique, H à l'origine pour Handicap et devenu Humain depuis peu, et LAB comme un LABoratoire d'expérimentations sociales !

DEZA NGUEMBOCK,

Fondatrice et Directrice Générale
E&H LAB

QUELQUES ACTEURS INSTITUTIONNELS : RECUEIL DE BONNES PRATIQUES ET MISES EN PERSPECTIVES

De nombreuses structures institutionnelles et associatives accompagnent l'entrepreneur dans la création ou le développement de son entreprise

L'Agefiph finance un dispositif d'accompagnement aux porteurs de projet en situation de handicap. Si leur projet est viable, l'Agefiph leur propose une aide financière à la création. Pour bénéficier de cette aide, le porteur de projet doit être demandeur d'emploi inscrit à Pôle emploi, être le dirigeant de la future entreprise et détenir au moins 50 % du capital (seul ou en famille mais avec plus de 30 % à titre personnel).

Cette aide est conditionnée à un accompagnement dont la porte d'entrée est Cap Emploi. Ensuite, des chambres de Commerce, le réseau BGE (1^{er} réseau d'accompagnement à la création d'entreprise), et d'autres associations aident ainsi l'entrepreneur, au cours d'une vingtaine de rendez-vous, à élaborer les premières étapes de son projet : faisabilité, étude de marché, business plan... Le dossier de faisabilité et le plan de financement du projet sont ensuite examinés par l'Agefiph qui attribue, en fonction des recommandations du prestataire, une subvention au créateur.

Une « trousse de première assurance » permet également de sécuriser l'activité et de protéger le créateur. Cet outil, en partenariat avec la Fondation Entrepreneurs de la Cité, inclut une assurance professionnelle.







CPME NATIONALE

99,9 % des entreprises françaises sont des TPE-PME, leur réussite est une condition majeure de la croissance de la France. La CPME (Confédération des petites et moyennes entreprises) a pour mission de défendre leurs intérêts. Chaque CPME départementale se préoccupe de la création mais aussi de la longévité des TPE et des PME créées par des entrepreneurs de leur territoire, dont notamment ceux en situation de handicap ou qui le deviennent au cours de leur vie professionnelle.

FRANÇOIS ASSELIN,
Président de la CPME nationale

BGE est un réseau national de 50 associations qui exercent dans le domaine de l'accompagnement aux entrepreneurs. Leur mission consiste à accompagner, dans leur projet, les créateurs et développeurs d'activité. Elle accompagne l'initiative individuelle et collective et fournit l'appui nécessaire depuis l'émergence de l'idée jusqu'à la réalisation du projet, de son premier développement à sa consolidation. Dans une majorité des régions les BGE sont partenaires de l'Agefiph.

RÉGION ILE-DE-FRANCE

La Région Ile-de-France est tout particulièrement mobilisée sur l'accès à l'emploi et à la formation des personnes en situation de handicap. Cette population connaît des taux de durée de chômage deux fois plus importants que la population de l'Ile-de-France. Dans le cadre de cette politique d'accès à l'emploi, l'entrepreneuriat est naturellement devenu une piste d'insertion.

Lorsque nous avons défini la stratégie « Entrepreneur leader » - notre dispositif de droit commun d'aide à la création et à la reprise d'activité, nous avons choisi d'inscrire la question de l'entrepreneuriat des personnes en situation de handicap dans ce dispositif de droit commun.

Nous avons par ailleurs identifié un défaut de connaissance sur les possibilités offertes par l'Agefiph, et en particulier sur les aides à l'entrepreneuriat. Dans la nouvelle convention qui sera signée en novembre 2018 avec l'Agefiph et Chéops, l'accent sera mis sur l'accompagnement de l'entrepreneuriat. Orienter un entrepreneur ne suffit pas : pour que son entreprise fonctionne il faut qu'il soit accompagné.

PIERRE DENIZIOT,
Conseiller Régional
Délégué Spécial chargé du Handicap,
Région Ile-de-France

Notre mission consiste à accompagner les personnes en situation de handicap vers et dans l'emploi.

Nous avons noué, dans ce cadre, des partenariats solides avec Pôle emploi, les Missions Locales et les associations qui nous adressent des personnes en situation de handicap.

Le département du Nord est connu pour la forte densité de sa population, son taux de chômage élevé, et ses fragilités sociales dont le handicap peut faire partie. Pour autant l'inclusion des personnes handicapées est une réalité, avec plus de 3 000 insertions professionnelles réalisées chaque année par les Cap emploi dans le dé-

partement. Créer son propre emploi est également une piste que quelques personnes accompagnées sont prêtes à investir, pour autant, elles sont encore peu nombreuses. Nous avons appris que Pôle emploi et Cap emploi en Ile-de-France avaient lancé des ateliers pilote de découverte de l'entrepreneuriat pour les travailleurs handicapés et nous souhaiterions suivre cet exemple.

ISABELLE LECERF,
Directrice d'Emploi & Handicap Grand Lille
(Cap emploi Lille Métropole Douaisis)



UNIHR (Union Nationale pour l'insertion et la réinsertion professionnelle des Personnes handicapées) - association gestionnaire du Cap Emploi]

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DU 93

En Seine-Saint-Denis les entrepreneurs en situation de handicap sont suivis par des conseillers référents handicap de la CCI 93.

H'UP ENTREPRENEURS

Depuis 2008, l'association H'up entrepreneurs accompagne et représente plus de 600 entrepreneurs handicapés dans la France entière. Cette organisation est la seule à promouvoir l'entrepreneuriat des personnes handicapées et la seule instance légitime à porter la représentation nationale et politique des travailleurs indépendants handicapés au sein des instances représentatives. Elle est animée par des professionnels bénévoles. Elle est également à l'origine de la loi Macron, qui permet aux entreprises de comptabiliser en unités bénéficiaires la sous-traitance aux travailleurs indépendants handicapés.

Les études montrent que plus tôt on se projette dans un projet professionnel, mieux on rebondit dans un parcours thérapeutique. Ainsi H'up est partenaire des unités d'insertion socio-professionnelles Comète France, qui accompagnent les patients des centres de rééducation ou de soins dans la construction de leur projet professionnel.

INITIATIVE FRANCE

Initiative France est un réseau associatif de financement pour les créateurs et repreneurs d'entreprises.

Ce réseau propose des prêts personnels, des prêts sur l'honneur et offre aussi des garanties sur prêts bancaires.

Sur ces prêts, le remboursement n'est pas lié à l'activité de la société mais ils engagent le débiteur et lui seulement.

CAP EMPLOI

Le rôle de Cap Emploi est de faire en sorte que les personnes en situation de handicap puissent avoir les informations nécessaires et deviennent autonomes dans leur recherche d'emploi.

La mission de Cap Emploi auprès des personnes qui souhaitent entreprendre est de les amener à se poser les bonnes questions puis de les orienter vers les meilleures structures d'accompagnement...

ANNE-CÉCILE RICHARD,

Directrice opérationnelle UNIRH (Union Nationale pour l'insertion et la réinsertion professionnelle des Personnes handicapées)

ASSOCIATION RÉGIONALE DES MISSIONS LOCALES

L'Association Régionale des Missions Locales d'Ile-de-France a signé la « Convention Atout pour tous » conclue entre l'Etat, l'Agefiph, des établissements d'enseignement supérieur et des grandes entreprises engagées en faveur du handicap. Signé dans le cadre du PRITH (Plan Régional d'Insertion des Travailleurs Handicapés d'Ile-de-France), cet accord vise à favoriser l'insertion professionnelle des jeunes en situation de handicap. En Ile-de-France, les 72 Missions Locales accompagnent quelques 170 000 jeunes dont 7 000 en situation de handicap. 60 référents handicap ont été formés pour identifier et accompagner ce public pour qui le dispositif est renforcé. Encore faut-il que le chargé de mission ait pu détecter la situation de handicap, que le jeune n'a peut-être pas abordée, ou dont il n'est tout simplement pas conscient.

ANNE BECQUET,

Déléguée Générale ARML Ile-de-France

CCI 93

En Seine-Saint-Denis les créateurs en situation de handicap sont suivis par des conseillers création de la CCI 93 mandatés par l'Agefiph. La majorité des personnes que nous accompagnons, adressées par Pôle Emploi ou Cap Emploi, a plus de 40 ans et a obtenu le statut, suite à un accident ayant entraîné un licenciement pour inaptitude. L'entrepreneuriat est souvent pour eux une nouvelle chance, et leur permet de travailler à leur propre rythme.

LAETITIA ALBERT,

Conseillère création, Services aux entreprises, Chambre de Commerce et d'Industrie du 93

Initiative France ne fonctionne pas avec un questionnaire santé. Le handicap entre en compte dans l'interrogation sur la viabilité et la capacité à rembourser, mais il n'est pas cen-

tral. Ce n'est pas un facteur limitant puisque le prêt est accordé suivant une évaluation objective du porteur de projet et un diagnostic de viabilité de l'activité.

ADIE

L'ADIE est une association qui aide grâce au microcrédit, des personnes éloignées du marché du travail et du système bancaire à créer leur entreprise et ainsi leur propre emploi. L'association propose aux créateurs d'entreprises qu'elle finance un accompagnement pour sécuriser leur activité, avant, pendant et après la création de l'entreprise.

Le montant moyen prêté est de 4 000 €. Les chiffres marquent une surreprésentation des plus de 47 ans et des demandeurs d'emploi. 45 % des personnes accompagnées à l'ADIE vivent sous le seuil de pauvreté, mais le taux d'insertion des créateurs d'entreprises soutenus à l'ADIE atteint 84 %, dont 69 % sont toujours à la tête de leur activité et 15 % sont en situation d'emploi à la suite de leur cessation d'activité.

FRANCE ACTIVE

France Active est un mouvement qui apporte un soutien complet et sur mesure aux entrepreneurs engagés, et aux entrepreneurs les plus fragiles, c'est-à-dire ceux pour lesquels les banques peuvent être réticentes dans le financement de leur projet.

Les chargés de missions, présents dans les 42 Associations Territoriales de France Active proposent aux en-

trepreneurs une offre de services en trois volets : du conseil sur le projet de l'entrepreneur, du financement (notamment au travers de garanties sur prêt bancaires ou des prêts complémentaires à la banque), et de la connexion avec d'autres organismes ou d'autres entrepreneurs.

Ce sont les banques elles-mêmes, les BGE et les Chambres de Commerces qui sont souvent prescripteurs et adressent à France Active les porteurs de projet. France Active est donc un des rares organismes qui prennent en charge la garantie d'emprunts de publics fragiles.

Lorraine Active est une association territoriale de France Active. Elle finance et accompagne des projets classiques type TPE mais aussi une variété de projets associatifs et de projets du champ du handicap.

En 2008 Lorraine Active a mis en place un partenariat avec le CCAH, partenariat repris nationalement par la suite. Il a permis l'accompagnement commun de nombreux porteurs de projets en situation de handicap.

EnTHreprendre

A l'initiative d'Handiréseau, l'association 100 000 entrepreneurs, la Région Ile-de-France, les académies, le CIDJ (Centre d'Information et de

Documentation Jeunesse) et la plate-forme de mise en relation TIH Business, ont décidé de sensibiliser à l'entrepreneuriat les jeunes en situation de handicap de 15 à 30 ans. En effet, la plupart d'entre eux manque encore de confiance pour oser envisager un parcours entrepreneurial et reste très éloigné du sujet.

AUTRES INCUBATEURS et RÉSEAUX

Enfin, les couveuses, les incubateurs, les accélérateurs ainsi que les coopératives d'activité sont aussi des dispositifs de droit commun qui peuvent accompagner des entrepreneurs en situation de handicap, au même titre que les autres.

Ces nombreux dispositifs d'aides et de réseaux - liste non exhaustive - pourraient laisser penser que la solution de l'entrepreneuriat est porteuse pour les travailleurs handicapés. Cependant la création ou la reprise d'entreprises ou d'associations, n'est pas suffisamment identifiée. Celles et ceux qui recherchent une situation professionnelle n'osent pas ou ne l'envisagent même pas.

Alors, pourquoi, et quels sont les freins qui restreignent l'accès des travailleurs handicapés à l'emploi indépendant ?





3

FREINS TECHNIQUES ET PSYCHOLOGIQUES À L'ENTREPRENEURIAT

DES CRAINTES LIÉES AU PASSAGE SALARIAT / ENTREPRENEURIAT ET À L'ISOLEMENT QUI PEUT EN RÉSULTER

De nombreuses peurs liées au statut précaire des entrepreneurs subsistent dans la population active, qu'elle soit en situation de handicap ou non. Ces craintes peuvent toucher la santé, la sécurité et la précarité : mutuelles, assurances professionnelles, retraites... et sont particulièrement préoccupantes pour les travailleurs handicapés.

On entend également souvent dans les craintes liées au statut d'indépendant, la peur de perdre une partie de ses allocations, et en particulier l'AAH (Allocation Adulte Handicapé). Pour le moment, celle-ci est mainte-

nue tant que l'entrepreneur ne gagne pas plus que le montant de l'AAH.

Il est certain que les prises en charge « maladie » des entrepreneurs ne valent pas celles des mutuelles des grandes entreprises. Dans ce domaine, les travailleurs indépendants handicapés sont aussi mal lotis que les autres indépendants. Ils peuvent cependant accéder aux services solidaires, que proposent les plateformes de type Alan et Wemind²⁰, qui leur permettent de bénéficier d'une couverture sociale mutualisée, identique à celle d'un salarié.

Il reste encore à lever un des freins principaux pour l'entrepreneur en situation de handicap : sa situation d'isolement « augmenté ». Souvent, le manque de réseaux professionnels permettant d'identifier des clients, des fournisseurs, tout comme le manque de ressources économiques de départ, sont des obstacles à la création d'activité.

PAULINE ARNAUD-BLANCHARD,
Directrice générale
et co-fondatrice H'up entrepreneurs

EN SYNTHÈSE

- > Une crainte liée au statut d'entrepreneur et à la perte potentielle des services de mutuelles et d'assurances sociales ou d'entreprises
- > Une crainte de l'isolement lié au mode de travail de l'indépendant

UNE COMPLEXITÉ ET UNE CERTAINE LENTEUR ADMINISTRATIVE

La plupart des acteurs interrogés reconnaissent que l'accès à l'information et à l'accompagnement est aujourd'hui facilité, si tant est que les usagers soient familiers du numérique. Finalement, l'accès à l'information pour les personnes en situation de handicap suit parfaitement les contours de la fracture numérique.

En revanche, toutes les parties évoquent une complexité administrative et une lenteur, parfois épuisantes voire démotivantes, dans les

démarches à effectuer pour obtenir certaines aides, et notamment celle de l'Agefiph.

- > L'aide financière de l'Agefiph intervient en co-financement et en toute fin de tour de table financier : le demandeur doit avoir reçu la réponse des autres organismes - accord ou refus clairement signifiés - pour pouvoir bénéficier de l'aide Agefiph.
- > Cette aide doit être sollicitée avant l'immatriculation de l'entreprise - ce qui exclut les demandeurs d'emploi qui auraient déjà créé leur auto-entreprise, par exemple. D'autre part, les justificatifs demandés par l'Agefiph post

création, pour le versement des fonds, ne correspondent bien souvent plus aux justificatifs que l'entrepreneur a fourni avant la création (devis, lettres d'intention...).

- > L'aide de l'Agefiph n'est pas modulable. Or, si certaines activités nécessitent un montant qui correspond à la subvention de l'Agefiph, d'autres nécessitent des sommes plus modestes ou au contraire plus importantes.
- > Les transferts et la communication entre les différentes instances manquent parfois tellement de fluidité, que les procédures peuvent être considérablement ralenties, voire quasi impossibles. Prenons l'exemple d'un entrepreneur qui

20 - « Ces offres qui rendent la vie des indépendants plus facile », site Maddynews, Geraldine Russell, 30/07/18

serait accompagné à la création d'activité par le service d'une ville, et souhaiterait demander la subvention Agefiph ; il devra solliciter une RQTH auprès de la Maison départementale des personnes handicapées, ce qui peut prendre plusieurs mois, puis contacter Cap Emploi afin d'être orienté vers le prestataire d'accompagnement Agefiph (différent du premier accompagnateur de la ville) pour monter un dossier et percevoir les fonds. On peut imaginer que certains se découragent.

On observe donc des disparités très importantes suivant les régions, en fonction du prestataire, de sa connaissance des dispositifs et de la fluidité entre les différentes entités concernées.

La difficulté s'accroît encore quand l'activité nécessite un local. Dans le cas d'une promesse de bail, qui demande une grande réactivité, il sera souvent très difficile pour le futur entrepreneur de produire à temps les pièces du dossier.

EN SYNTHÈSE

- > Des dispositifs spécifiques d'aide parfois compliqués, longs à obtenir et non modulables
- > Des disparités suivant les régions dues au manque d'information, de coordination des acteurs de droit commun

Obtenir l'aide de l'Agefiph pour la création d'entreprise, peut s'avérer un parcours du combattant, long comme la route 66. Nous avons parfois eu envie de tout laisser tomber, tant le dossier était complexe, mais nous nous sommes accrochées et nous attendons toujours ce financement, neuf mois après avoir déposé le dossier ...

**NATHALIE SECOLIER ET
DELPHINE AGNESINA,**
Fondatrices de la Librairie
L'Ouï-Lire à Toulouse



DES SECTEURS DE L'ÉDUCATION ET DU MÉDICO-SOCIAL TROP ÉLOIGNÉS DE L'ÉCOSYSTÈME DES ENTREPRISES

Une partie des personnes interrogées évoquent l'insuffisance voire l'absence de transfert d'information entre l'Éducation Nationale et les structures d'accueil et de formation des jeunes. Si un mouvement est enclenché - les élèves de 3^{ème} seront sensibilisés à l'entrepreneuriat prochainement - il en est encore à son tout début.



Très souvent nous recevons des jeunes en situation de handicap et nous ne disposons d'aucun lien avec l'Éducation Nationale qui nous permettrait, par exemple, d'identifier ceux qui viennent d'ULIS (Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire) ou d'autres structures spécialisées. Nous gagnerions en temps et en efficacité si nous avions accès à ces informations.

ANNE BECQUET,

Directrice ARML (Association Régionale des Missions Locales) Ile-de-France

Le secteur médico-social ne peut plus fonctionner seul. Il est impératif de créer des passerelles entre le système médico-éducatif et le monde du travail, des entreprises ou de l'entrepreneuriat. Proposer des formations qualifiantes ne suffit pas à donner l'accès à l'emploi aux jeunes en situation de handicap, il faut impliquer les entreprises et les entrepreneurs dans les formations et les apprentissages.

PHILIPPE DURIETZ,

Directeur IEM Christian Dabbadie
Fondateur du "portail" accompagné par le CCAH

L'Éducation Nationale a mis en place des passerelles vers l'emploi pour les jeunes en situation de handicap autour des métiers de l'hôtellerie et de la restauration. Ces formations incluent deux jours dans un CFA, puis deux jours en entreprise, sous statut scolaire. L'entreprise signe un contrat d'apprentissage, un CDD ou un CDI.

Il serait intéressant de développer des filières de formation à l'entrepreneuriat, pour les jeunes qui en sont capables et que cela intéresse. Ainsi, un jeune atteint de troubles « dys » s'adaptant difficilement en milieu scolaire, ou seulement avec l'aide d'un AVS (auxiliaire de vie scolaire), pourrait être performant en tant qu'entrepreneur. En Angleterre, alors que la dyslexie ne touche que 4 % de la population, 20 % des chefs d'entreprises ont été diagnostiqués comme présentant ce trouble. Aux États-Unis, même constat : un entrepreneur sur trois se déclare dyslexique, un taux très supérieur à celui qui prévaut en moyenne dans la population²¹.

LAURENT BENOIT,

Chargé de mission pour l'insertion professionnelle des jeunes en situation de handicap - Académie de Paris

EN SYNTHÈSE

- > Une communication encore fragile entre les entités de l'Éducation Nationale et les autres instances
- > Une perméabilité insuffisante entre le monde médico-social et l'écosystème du travail
- > Des initiatives locales de sensibilisation à l'entrepreneuriat encore insuffisantes et trop isolées

21 - Quand le génie et le handicap se tutoient à la tête des entreprises, letemps.ch, 16/04/2015

DIFFICULTÉ D'ACCÈS AU FINANCEMENT POUR LES TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS HANDICAPÉS : LE FREIN MAJEUR

La difficulté d'accès au financement présente probablement la plus grosse difficulté pour les travailleurs indépendants handicapés.

Une étude menée pour l'association H'up entrepreneurs sur un échantillon de 80 travailleurs indépendants handicapés révèle que les prévisions finan-

cières et la recherche de financement représentent la difficulté la plus significative au lancement de leur activité²², et ce malgré la grande diversité des modes de financement existants.

On peut citer le travail remarquable de quelques organisations : France Active ou Initiative France qui garantissent les emprunts des travailleurs indépendants handicapés jusqu'à 65 % du montant de l'emprunt. Citons également l'ADIE, qui - par le biais du micro-crédit - prête aux personnes fragilisées dont les demandes sont rejetées, et ne leur fait pas remplir de

questionnaire médical.

De son côté, l'institution bancaire reste encore réticente à prêter aux personnes aux situations de handicap.

Il est donc très difficile de démarrer son activité, et il faut parfois cacher son handicap, ou se débrouiller sans aide, seul, avec moins d'autonomie ou des contraintes médicales. Il faut vraiment s'accrocher...

LILIYA RESHETNYAK,
Co-fondatrice et Présidente
d'Hipip'in

Et les assurances ?

La plupart des institutions bancaires et organismes de prêt affirment ne pas faire de différence entre une personne en situation de handicap et une personne valide, puisque l'accord de prêt se fait sur la validité et la viabilité du projet.

Cependant, pour les personnes atteintes d'un handicap ou d'un risque aggravé de santé interrogées à l'occasion de la rédaction de ce cahier, il est presque impossible d'obtenir la même couverture d'assurance et les mêmes conditions tarifaires que les personnes valides.

Même si certaines banques ou organismes acceptent de financer un entrepreneur en situation de handicap, le dossier de financement peut échouer faute d'assurance. Les assureurs évaluent le risque notamment au regard de l'état de santé du dirigeant, et peuvent être

amenés à refuser d'assurer un emprunt, au motif que la santé du dirigeant présente un risque potentiel de non-remboursement.

Le point de vue des assureurs peut s'entendre : leur rôle est d'évaluer le risque de non-remboursement d'un prêt, de l'associer à un coût et de le financer s'ils pensent pouvoir le couvrir. Suivant le handicap, suivant la maladie invalidante, le risque varie énormément et peut devenir, de fait, discriminant.

Il y a eu des avancées avec la convention Aeras. Signée entre l'Etat, les fédérations professionnelles des organismes d'assurance et des établissements de crédit et les associations représentant les personnes malades, la convention Aeras, pour « s'assurer et emprunter avec un risque aggravé de santé » permet à une personne atteinte d'un grave problème de santé d'avoir plus facilement accès à un prêt

(crédits à la consommation, prêts immobiliers et professionnels²³). Cette convention a permis de créer un « droit à l'oubli », afin qu'une personne, après un, trois ou dix ans de rémission d'un cancer, ou d'une autre maladie grave, puisse obtenir le même accès à un prêt que les autres. Mais cette convention ne concerne pas les personnes en situation d'invalidité, ou de tout autre handicap. La plupart des entrepreneurs et acteurs interrogés au cours de cette étude évoquent des refus de garanties. Il leur faut en effet remplir pour ces organismes d'assurance un questionnaire médical qui exclut les personnes atteintes de troubles psychiques, de certaines pathologies invalidantes ou de certains troubles moteur.

EN SYNTHÈSE

- > Méfiance de l'institution bancaire vis-à-vis des « personnes à risque »
- > Questionnaire médical des assurances à l'emprunt excluant
- > Difficulté d'accès au financement pour les travailleurs indépendants handicapés sur lequel tous les acteurs doivent progresser

J'ai eu la chance que l'on m'accorde un prêt d'honneur Initiative France. Pour l'obtenir, on m'a demandé de souscrire une assurance « décès et invalidité » auprès de la Chambre des Métiers. Absurde sachant que j'ai une reconnaissance handicap « supérieure ou égale à 80 % » et que je suis donc déjà invalide ! Il a fallu de nombreuses démarches auprès du siège d'Initiative France à Paris, pour qu'ils acceptent de se passer d'assurance et pour que je puisse obtenir ce prêt.

EDOUARD DETREZ,

Président fondateur du Fauteuil Roulant Français

22 - Source : Étude d'opportunité de création d'une coopérative d'activités et d'emploi (besoins et difficultés à la création et au lancement d'une activité entrepreneuriale) conduite auprès de 80 ESH, Association h'up entrepreneurs (anciennement UPTIH), 2016.

23 - www.economie.gouv.fr/particuliers/emprunter-convention-aeras

4

PROJECTIONS ET PROSPECTIVES : 10 RECOMMANDATIONS POUR AGIR

- 1- Développer les liens entre le monde éducatif et médico-social et la sphère économique
- 2- Accompagner les entrepreneurs en situation de handicap dans la durée
- 3- Assurer la compensation du handicap dans la création et la pérennisation de l'entreprise
- 4- Former au handicap et harmoniser le réseau d'acteurs dédié à la création d'entreprise
- 5- Faire connaître ou assurer la promotion des espaces collaboratifs auprès des travailleurs indépendants handicapés
- 6- Favoriser la collaboration entre les entrepreneurs en situation de handicap et le tissu économique français et international
- 7- Faciliter l'accès au financement et sécuriser le risque d'entreprendre
- 8- Créer un fond d'investissement pour les entrepreneurs en situation de handicap
- 9- Épauler les entrepreneurs qui rencontrent un handicap au cours de leur vie
- 10- Favoriser la création d'emploi pour des travailleurs handicapés par des entrepreneurs en situation de handicap



1 - DÉVELOPPER LES LIENS ENTRE LE MONDE ÉDUCA- TIF ET MÉDICO-SOCIAL ET LA SPHÈRE ÉCONOMIQUE

Dans certains lycées professionnels et technologiques, les élèves de CAP ont deux heures de formation à la gestion, et peuvent, dans ce cadre, créer une microentreprise (concept, définition du packaging, site internet...). Ils peuvent ainsi valider des compétences en gestion et se familiariser avec l'entrepreneuriat.

L'Éducation Nationale doit permettre au jeune citoyen de penser que c'est possible pour lui.

La construction de la « capacitation²⁴ » de la personne, de sa confiance en elle pour qu'elle puisse oser, est la clé de l'entrepreneuriat. Elle doit être transmise dès le départ à l'école.

MARIE-ANNE MONTCHAMP,

Ancien Ministre

Présidente du Conseil de la CNSA (Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie)

24 - capacitation, ou autonomisation.
Capacité de l'individu de gagner sa liberté, le pouvoir de faire ce qu'il veut, et de se prendre en charge

L'exemple de l'IEM Christian Dabbadie (Institut d'Education Motrice) géré par l'Association des Paralysés de France nous montre la voie. En 2015, l'IEM Dabbadie développe « Le Portail » afin de créer un lien entre la structure et le monde extérieur puis établir des partenariats avec un réseau d'entreprises. Ces entreprises s'engagent à accueillir des jeunes, pour une semaine ou quelques jours, et peuvent ainsi non seulement évaluer leurs compétences mais aussi leur employabilité.

Ce dispositif d'accompagnement préprofessionnel est financé par un Fond Européen, par la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Région Hauts-de-France et par le Ministère du Travail.

« Le Portail » s'organise autour de pôles destinés à rendre créatifs et « capacitants » les jeunes de l'IEM notamment un pôle « mini-entreprises » où des jeunes de 12 à 16 ans, créent ensemble une entreprise de A à Z.

Le projet mini-entreprise est un formidable moyen d'aborder le collectif et l'entrepreneuriat, qui permet à ces jeunes de déployer des capacités, de développer des compétences transversales, et surtout leur propre estime. Certains font parfois un chemin énorme.

PHILIPPE DURIETZ,

Directeur IEM Christian Dabbadie, Villeneuve d'Ascq, accompagné par le CCAH

Handiréseau s'est engagé auprès des académies d'Ile-de-France à sensibiliser à l'entrepreneuriat les jeunes en situation de handicap. Lors d'une intervention dans un CFA (Centre de formation d'apprentis), j'ai rencontré Henri. Ce jeune sourd de naissance a montré à toute sa classe une motivation exceptionnelle pour son projet professionnel : monter un restaurant « original », dès qu'il aura obtenu son diplôme. Son enthousiasme et sa détermination l'ont fait voir sous un autre jour par les élèves de sa classe et par son enseignante

DOMINIQUE DU PATY,

Fondatrice d'Handiréseau, Présidente de la Commission Handicap CPME, Vice-Présidente du Plan Régional d'Insertion des Travailleurs Handicapés d'Ile-de-France (PRITH)

En structures scolaires, ces projets de mini-entreprises sont trop rares. L'exemple que nous offre l'IEM Dabbadie, et les valeurs collaboratives du « Portail », qui sont celles de l'économie sociale et solidaire, sont porteuses d'espoir pour les entrepreneurs en situation de handicap, et pour les personnes en situation de handicap en général.

La France est encore trop à la traîne dans la mise en œuvre de ce type d'initiatives, qui font fortement penser au modèle « Montessori ». Ce modèle, conçu pour l'apprentissage des enfants, est particulièrement adapté aux jeunes touchés par le handicap.

EN SYNTHÈSE

PRIVILÉGIER UN MODÈLE DE PÉDAGOGIE DE « L'EXPÉRIENCE », DE TYPE MONTESSORI

- > Encourager l'autonomie et l'initiative pour faciliter, motiver les apprentissages et favoriser le développement de la personne
- > Prôner l'attitude de retrait pour le « sachant » vis-à-vis de la personne - assez différente de la posture classique - afin qu'il reste présent en simple observateur, une fois la démonstration faite
- > Laisser l'apprenant essayer et apprendre de ses erreurs



2 - ACCOMPAGNER LES ENTREPRENEURS EN SITUATION DE HANDICAP DANS LA DURÉE

Le risque d'échec se réduit lorsque l'entrepreneur se fait accompagner, handicapé ou non.

Dans l'ensemble, les besoins d'accompagnement des entrepreneurs en situation de handicap se recoupent avec ceux des entrepreneurs en général et de très nombreux réseaux interrogés déclarent ne pas faire la différence entre les entrepreneurs en situation de handicap et les autres. Mais cette vision est un peu simpliste, car dans de nombreux cas, les personnes en situation de handicap auraient besoin d'un accompagnement spécifique et dédié, en fonction de leur situation et de leurs difficultés.

Instaurer un service capable, à partir des besoins exprimés par l'entrepreneur de mobiliser les ressources nécessaires permettrait de proposer

le juste accompagnement et ce, non pas à la création uniquement mais tout au long de sa vie d'entrepreneur et dans des phases délicates de la vie de l'entrepreneur.

Notons que l'accompagnement aux entrepreneurs est principalement centré sur la création d'entreprise. Or c'est aussi dans le développement de son entreprise ou de son association que l'entrepreneur en situation de handicap a besoin d'être accompagné.

Le mentorat entrepreneurial²⁵ a été importé du Canada par Dominique Restino. Ce programme intervient justement en aval des dispositifs d'aide à la création. Face à des choix stratégiques, tels que la conquête de nouveaux marchés, les croisances internes et externes, le dirigeant d'une PME en développement a besoin de prendre du recul et de partager, voire confronter sa vision avec celle d'un autre entrepreneur qui a vécu et réussi cette phase de mutation décisive.

Quand nous avons mis en place, avec Pôle Emploi cadres de Bois-Colombes, des ateliers découverte de la création d'entreprises » pour les demandeurs d'emploi handicapés, nous avons été étonnés du succès que nous avons rencontré ! J'ai témoigné de mon expérience d'entrepreneuse reconnue travailleuse handicapée. J'ai beaucoup appris des échanges avec les personnes que j'ai rencontrées. Face à des situations de handicap bien plus lourdes que la mienne, une situation financière parfois catastrophique, aucune relation permettant de trouver ses premiers clients, j'ai dû modérer mon enthousiasme. Pour ces personnes, l'entrepreneuriat est un peu... la dernière chance !

DOMINIQUE DU PATY,

Fondatrice d'Handiréseau, Présidente de la Commission Handicap CPME, Vice-Présidente du Plan Régional d'Insertion des Travailleurs Handicapés d'Ile-de-France (PRITH)

Le système de parrainage et de mise à disposition de leurs compétences et de leurs expériences par des chefs d'entreprises que propose le mentorat entrepreneurial, me semble particulièrement adapté à des entrepreneurs en situation de handicap, qui souhaiteraient développer leur PME.

DOMINIQUE RESTINO,

Président de l'Agence France Entrepreneur, Président de la CCI Paris, Vice Président de la CCI Ile-de-France, Fondateur et Président du Moovjee

EN SYNTHÈSE DÉVELOPPER UN PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRENEURS EN SITUATION DE HANDICAP SUR MESURE

- > Ne pas systématiser l'intégration des entrepreneurs en situation de handicap dans un système de droit commun sous le prétexte d'éviter la discrimination
- > Ne pas nier les difficultés liées au handicap mais aussi à l'environnement global dans lequel évolue la personne
- > Sensibiliser les acteurs de l'accompagnement au handicap afin qu'ils informent et orientent correctement les personnes en situation de handicap

3 - ASSURER LA COMPENSATION DU HANDICAP DANS LA CRÉATION ET LA PÉRENNISATION DE L'ENTREPRISE

Comme on adapte le poste de travail d'un salarié en situation de handicap, on pourrait imaginer pour l'entrepreneur qui en justifierait le besoin, une compensation adaptée à son handicap.

EN SYNTHÈSE

RÉALISER UNE ÉTUDE D'IMPACT DE LA COMPENSATION DU HANDICAP POUR LA CRÉATION ET LA GESTION D'ENTREPRISE

- > Mettre en place des indicateurs de suivi fiables, indispensables au démarrage réussi d'une activité - notamment pour une personne dont la situation médicale est compliquée
- > Mesurer l'impact de la compensation du handicap dans la prise de confiance de la personne et dans sa réussite

4 - FORMER AU HANDICAP ET HARMONISER LE RÉSEAU D'ACTEURS DÉDIÉ À LA CRÉATION D'ENTREPRISE

L'accessibilité des services classiques d'accompagnement²⁶ aux entrepreneurs, et l'accessibilité numérique des sites administratifs, sont encore insuffisantes. Par ailleurs, ces services

sont parfois compliqués d'accès. Si l'AFE (Agence France Entrepreneur) est une exception puisqu'elle répertorie tous les services aux entrepreneurs et fournit quantité d'informations, de bons plans, de conseils et d'études par secteur ; il n'en reste pas moins qu'il est parfois difficile de se retrouver sur tous ces sites ou d'identifier l'interlocuteur adapté.

EN SYNTHÈSE

GÉNÉRALISER LA FORMATION AU HANDICAP ET AUX DISPOSITIFS SPÉCIFIQUES EXISTANTS POUR LES ACTEURS

- > Renforcer l'accessibilité, harmoniser et simplifier les sites d'aide à la création d'entreprise
- > Sensibiliser tous les acteurs et former des interlocuteurs relais « handicap » dans chaque service d'aide à l'emploi et à la création d'entreprise, afin d'accueillir et orienter au mieux les travailleurs handicapés
- > Favoriser des rencontres et des échanges réguliers entre entrepreneurs en situation de handicap et services d'accompagnement à la création et à la gestion d'entreprise

Il serait intéressant de créer un allègement des charges pour le poste de secrétaire ou assistant de l'entrepreneur en situation de handicap : puisque je bénéficie d'un accompagnateur gratuit dans le cadre de la SNCF, pourquoi ne pas repenser ce besoin en termes de moyens humains ou d'accessibilité pour contribuer à la compensation du handicap ?

ANNE SARAH KERTUDO,
Fondatrice de Droit Pluriel

Les entrepreneurs en situation de handicap pourraient percevoir des compensations en nature ou financières : des déductions d'impôts pour les entreprises créées par des travailleurs handicapés, des formations à la comptabilité, à la gestion, des chèques emploi afin d'embaucher pour palier le handicap, de manière ponctuelle. Par exemple, j'ai annulé des présentations car j'étais trop fatiguée pour effectuer seule le déplacement. Bénéficier d'une aide gratuite et officielle serait juste.

CHARLOTTE PERDRIEL,
Fondatrice de Charlotte Sementa



26 - Y compris les couveuses d'activités, les incubateurs, les coopératives d'activités et d'emploi qui au-delà de leur fonction d'accompagnement, peuvent sécuriser le parcours du créateur d'entreprise en situation de handicap.

5 - FAIRE CONNAÎTRE OU ASSURER LA PROMO- TION DES ESPACES COLLABORATIFS AUPRÈS DES TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS HANDICAPÉS

Les entrepreneurs en situation de handicap doivent trouver leur place dans les tiers - lieux et les espaces de travail collaboratif. Certains des espaces et des acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire que nous avons rencontrés ont de réelles intentions d'inclusion (La Ruche,

My Humankit Fab lab, Makeme...) et une partie d'entre eux accueille et accompagne de manière bien réelle des personnes en situation de handicap, mais pas tous. Les espaces collaboratifs doivent être rendus accessibles, au même titre que les espaces publics, mais de façon raisonnée, sans que les investissements nécessaires soient contre-productifs. **DIDIER ROCHE**, co-fondateur du groupe des restaurants et spas « Dans le Noir ? » et fondateur de H'up entrepreneurs, propose de son côté de créer une « Station H », ouverte à tous ».

On pourrait imaginer également un centre de ressources commun, qui permettrait aux entrepreneurs handicapés de compenser le handicap (l'accès à un traducteur en langue des signes, à un accompagnateur pour aveugle etc...) ou un centre de ressources, un peu comme la médecine du travail auquel pourraient s'affilier ces espaces collaboratifs.

THIERRY SIBIEUDE,
Professeur titulaire de la Chaire
Entrepreneuriat social
Directeur Général Essec Afrique

EN SYNTHÈSE

- > Favoriser l'accès et la connaissance des espaces collaboratifs aux entrepreneurs en situation de handicap
- > Mutualiser des services de compensation du handicap pour les travailleurs indépendants handicapés

6 - FAVORISER LA COLLABORATION ENTRE LES ENTREPRENEURS EN SITUATION DE HANDICAP ET LE TISSU ÉCONOMIQUE FRANÇAIS ET INTERNATIONAL

Les entrepreneurs en situation de handicap ne demandent pas qu'on les « prenne par la main » pour développer leur activité en France comme à l'étranger. Cependant, ils gagneraient à être davantage sollicités lors de voyages économiques à l'étranger ou dans l'organisation d'évène-

ments liés au développement des marchés. Ils sont encore trop peu conviés ou présents dans ce genre de manifestations.

La nouvelle loi handicap, pensée et construite par le Gouvernement Macron, intègre l'entrepreneuriat durable ou ponctuel des personnes en situation de handicap.

Le développement économique se fait par l'innovation. N'oublions pas que le micro-crédit a été inventé par Mohammed Yunus, pour permettre

aux femmes pauvres ou en situation de handicap du Bangladesh de lancer leur activité. Sœur Stella au Togo a mis en place des microentreprises pour que les personnes atteintes par le VIH, rejetées par leurs familles, puissent survivre. La création d'entreprises par des entrepreneurs en situation de handicap est partout présente sur le globe. Les initiatives pouvant servir de modèle aux entrepreneurs en situation de handicap français ne sont pas assez connues.

EN SYNTHÈSE

FAVORISER LES PARTENARIATS ENTRE LES ENTREPRENEURS EN SITUATION DE HANDICAP ET LES ACTEURS ÉCONOMIQUES

- > Sensibiliser les organisations de développement économique pour qu'elles invitent les entrepreneurs en situation de handicap et leur donnent accès aux marchés nationaux et internationaux
- > Organiser des rencontres mondiales d'entrepreneurs en situation de handicap pour partager les bonnes pratiques et créer un réseau de développement

La vision de l'entrepreneur en France - celle d'un dirigeant qui lève des fonds auprès d'investisseurs, et se développe avec une forte croissance - est un leurre. La plupart des entreprises qui lèvent des fonds disparaissent très vite car elles se retrouvent rapidement prises dans un engrenage et ont besoin de toujours plus d'argent. En général, cela finit mal. A l'inverse, les entreprises plus modestes, qui se développent en autofinancement ont beaucoup plus de chances de perdurer. Certes, elles peuvent avoir besoin d'un levier financier pour le démarrage, mais ensuite elles doivent se développer par elles-mêmes. Lever des fonds n'est pas une fin en soi, bien au contraire, il vaut mieux développer sa clientèle et ses partenaires. C'est donc fondamental de permettre aux entrepreneurs en situation de handicap de trouver de bons partenaires et des clients qu'ils fidéliseront dans leur première phase de croissance.

TRISTAN DE VIARIS,
Partner, Melcion, Chassagne & Cie, Accompagnement
d'entrepreneurs

7 - FACILITER L'ACCÈS AU FINANCEMENT ET SÉCURISER LE RISQUE D'ENTREPRENDRE

Certaines organisations montrent déjà l'exemple, elles garantissent des prêts bancaires ou prêtent des sommes modestes à des personnes dites plus fragiles socialement, mais dont les projets peuvent et doivent être solides. C'est le cas entre autres de France Active, Initiative France, du Crédit Coopératif ou de l'ADIE... D'autres comme Entrepreneurs de la Cité s'engagent aussi avec l'Agefiph pour proposer aux entrepreneurs en situation de handicap des assurances professionnelles aux tarifs peu

EN SYNTHÈSE

- > Interpeler les pouvoirs publics, le système bancaire et tous les acteurs sur le financement des entrepreneurs en situation d'handicap
- > Inciter les acteurs à se baser sur la santé de l'entreprise plutôt que sur le handicap de l'entrepreneur pour accorder un prêt, et à ne pas exiger d'assurance décès/invalidité
- > Organiser les « Assises de l'emprunt et de l'assurance » et signer une convention "AERAS" dédiée au handicap
- > Mettre en place des régimes de protection santé mutualisés pour les entrepreneurs en situation d'handicap

8 - CRÉER UN FOND D'INVESTISSEMENT POUR LES ENTREPRENEURS EN SITUATION DE HANDICAP

Si les entrepreneurs ont rarement besoin d'investissements lourds au début de leur activité, il devient nécessaire d'investir pour se développer, atteindre une taille critique et parfois embaucher.

Il n'existe pas aujourd'hui de fonds dédié aux entrepreneurs en situation de handicap et notre étude a montré

A l'ADIE, les personnes en situation de handicap sont traitées comme les autres. Ce qui importe n'est ni le projet, ni la personne qui le porte, mais l'adéquation homme / projet.

Le modèle économique des projets que nous finançons n'est pas compliqué et le risque lié est faible. En revanche, nous intégrons dans la décision de financement, le risque lié à la personne, en tenant compte de son degré d'incarnation dans le projet.

NICOLAS HAMEL,
Directeur des Partenariats, ADIE

élevés. Quant à l'accès au système de prévoyance santé (couverture santé minimale pour se prémunir de risques individuels), et prévoyance retraite, il est aussi quasi-inexistant. Il semble que le secteur bancaire commence à frémir. La loi handicap y est pour beaucoup, rendant visible une certaine population restée dans l'ombre jusqu'à peu. Certains groupes d'assurance commencent également à réfléchir à de nouvelles pistes.

BNP Paribas Cardif a lancé une étude d'invalidité en mai 2017 avec des personnes en situation d'invalidité. Cette étude innovante vise à explorer les expériences et les vécus des personnes en situation d'invalidité, comprendre le parcours d'une personne déclarée invalide et formaliser de nouveaux produits.

Cependant les entrepreneurs en situation de handicap doivent encore déployer beaucoup plus d'énergie que les autres pour accéder à des

financements. Les banques prennent davantage en compte le handicap du dirigeant, que la santé et la performance de son entreprise. Pourtant les cas de réussites d'entrepreneurs en situation de handicap sont nombreux, et lorsqu'ils parviennent à obtenir un crédit, ils ne sont pas plus défaillants que les autres. Alors il faudrait interpeller les acteurs de la banque et de l'assurance, et les accompagner dans une réflexion liée à une plus grande inclusion des entrepreneurs en situation de handicap.

La convention AERAS (emprunter avec un risque de santé aggravé), évoquée précédemment, ne répond pas aux problématiques liées au handicap mais concerne uniquement certaines pathologies. Il pourrait être intéressant de la faire évoluer via un dispositif conventionnel pour faciliter l'accès des personnes en situation de handicap aux assurances.

que l'accès aux réseaux classiques de financement est encore problématique.

En ce qui concerne les systèmes de couverture et prévoyance santé, on pourrait imaginer de mutualiser les besoins et, comme les systèmes solidaires et mutualisés pour les indépendants, offrir une couverture santé aux entrepreneurs en situation de handicap aux mêmes tarifs et à couverture équivalente.

« Parfois le dirigeant essuie jusqu'à 10 refus de demandes d'emprunt ou de couverture santé !²⁷ »

EN SYNTHÈSE

- > Instituer un fonds pour la création et le développement de leur entreprise qui permettrait à des personnes en situation de handicap d'avoir accès au financement de leur activité, quel que soit le moment de leur vie où le handicap apparaît. Comme le propose Didier Roche, co-fondateur du groupe des restaurants et spas Dans le Noir ?, fondateur de H'up entrepreneurs.

9 - ÉPAULER LES ENTREPRENEURS QUI RENCONTRENT UN HANDICAP AU COURS DE LEUR VIE

Les entrepreneurs qui rencontrent un handicap dans leur vie sont fréquents. Le risque de faillite associé est malheureusement très élevé.

Quand on se retrouve, souvent du jour au lendemain, en situation de handicap, on est totalement démuni. Bien souvent les entreprises dont les dirigeants rencontrent ces difficultés, se retrouvent en chute libre puis en dépôt de bilan. 99 % des petites entreprises reposent sur leurs dirigeants. Il faudrait pouvoir identifier les personnes en difficulté et les soutenir dans cette épreuve, d'autant qu'il est souvent difficile d'identifier ceux qui ne passent pas par l'hôpital.

Comment permettre à ces entrepreneurs de poursuivre leur activité et éviter de déposer le bilan faute de gérant ? Pourquoi ne pas imaginer une aide humaine, temporaire ou non, sur le modèle du tuteur ou de l'accompagnant de travailleur handicapé en entreprise ?



EN SYNTHÈSE

METTRE EN PLACE UN SYSTÈME DE SOLIDARITÉ POUR LES ENTREPRENEURS QUI RENCONTRENT LE HANDICAP EN COURS D'ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE

- > Sensibiliser les entrepreneurs à la prévention des maladies (burn out, maladies liées à l'entrepreneuriat) et aux situations de handicap qu'ils peuvent tous rencontrer au cours de leur vie. Les informer sur les actions et réactions à adopter lors de rencontres ou de salons professionnels
- > Proposer une aide humaine aux entrepreneurs en situation de handicap qui en ont besoin

10 - FAVORISER LA CRÉATION D'EMPLOI POUR DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS PAR DES ENTREPRENEURS EN SITUATION DE HANDICAP

Les entrepreneurs en situation de handicap ont besoin de contrats récurrents et de clients pour accompagner leur développement et créer de l'emploi, au même titre que les entreprises sociales et solidaires. De plus, les entrepreneurs en situation de handicap ont naturellement tendance à recruter des personnes en situation de handicap, puisqu'ils connaissent mieux que quiconque leurs difficultés et leur résilience.

Il serait intéressant pour les entreprises gérées par un entrepreneur en situation de handicap (EGEH),

d'obtenir un label « Entreprise inclusive » qui leur faciliterait l'accès à certains appels d'offre ou dispositifs de financement, et créerait un environnement favorable à leur développement (comme les structures de l'ESS avec l'agrément ESUS). Ce label pourrait favoriser l'embauche de personnes en situation de handicap. Le système des unités bénéficiaires qui avait été étendu aux travailleurs

indépendants handicapés est actuellement remis en cause par le gouvernement, pour être remplacé par des diminutions sur les contributions Agefiph. Il serait intéressant de flécher avec ce label les entrepreneurs en situation de handicap, pour inciter les entreprises à nouer des partenariats avec ces EGEH, et ainsi leur faciliter la création d'emploi.

EN SYNTHÈSE

MIEUX IDENTIFIER LES ENTREPRISES GÉRÉES PAR UN ENTREPRENEUR EN SITUATION DE HANDICAP GRÂCE AU LABEL « ENTREPRISE INCLUSIVE »

- > Ne pas remettre en cause les avantages fiscaux dont bénéficient les entreprises qui travaillent avec un entrepreneur travailleur handicapé ou un travailleur indépendant en situation de handicap
- > Créer un contrat d'objectif emploi qui fixerait pour des entrepreneurs en situation de handicap des embauches de travailleurs handicapés (comme c'est le cas pour les Entreprises Adaptées dans le cadre de Cap Entreprise Inclusive)

CONCLUSION

Entreprendre doit rester - si possible - un choix. Si les transformations de l'écosystème économique français, mais aussi les années de chômage structurel et la création du statut de l'auto-entrepreneur, ont permis à la France de redevenir un pays très dynamique en termes de création d'entreprises, il faut permettre davantage aux travailleurs handicapés de profiter de cette opportunité.

Or, en 2018, ce n'est pas encore le cas. Il est d'ailleurs particulièrement difficile de trouver des chiffres et des données comparables et fiables sur le sujet. C'est le signe que cette piste d'emploi n'est pas encore suffisamment prise en compte.

La disparition des unités bénéficiaires au profit d'un système unique de minorations fiscales peut faire craindre aux indépendants en situation de handicap un recul de leur nombre de contrats et du développement de leur activité. Cependant, le train des réformes de la loi n'est pas finalisé au moment où nous terminons cette étude.

Avec un accompagnement juste et une compensation raisonnée, au cas par cas, l'entrepreneuriat semble un formidable tremplin pour les personnes en situation de handicap : une opportunité pour se réaliser, suivre ses rêves et prendre son avenir en main. C'est aussi un modèle et une source d'innovation pour toute la société et pour les générations futures, qu'offre chaque entrepreneur en situation de handicap.

Notre société connaît des bouleversements propres à créer d'immenses opportunités : les entrepreneurs en situation de handicap trouveront-ils une place singulière et pérenne dans le passage de l'économie des transactions vers l'économie des usages ?

Dans tous les cas, nous nous devons de regarder avec attention ce que les entrepreneurs en situation de handicap apportent en termes d'innovations économiques, sociales, et sociétales, et de quelle façon ils le font. On peut en effet tirer de nombreux enseignements et pistes de réformes pour tous : une école « capacitante », une entreprise socialement responsable, des règles d'urbanisme vertueuses, un accompagnement à l'entrepreneuriat à 360 degrés et un accès au financement performant.

REMERCIEMENTS

Le Cahier du CCAH L'entrepreneuriat, nouvelle piste d'emploi des personnes handicapées est issu du partenariat noué entre le CCAH, Handiréseau et Humanis. L'initiative de l'ouvrage revient à Dominique du Paty, directrice d'Handiréseau et la mise en œuvre à Karine Reverte, directrice du CCAH. La rédaction a été confiée à Aurélie Toyon (Handiréseau) et les travaux coordonnés par Carole Copin et Philippe Berranger (CCAH).

Le CCAH et Handiréseau tiennent à remercier chaleureusement pour leur contribution à cette publication :

Delphine AGNESINA - Co-fondatrice de la librairie L'Ouï-Lire à Toulouse / Lucas AKLI PASQUET - CEO - Digital Inclusif consulting / Laetitia ALBERT - Conseillère création Service entreprises - Chambre de Commerce et d'Industrie 93 / Pauline ARNAUD-BLANCHARD - Directrice générale - H'up entrepreneurs / François ASSELIN - Président - CPME Nationale / Antoine AUTHEMANN - Chargé de mission TPE - Haut de Seine Initiative / Igor BABINET - Responsable projet DSI - Pole Emploi Aix-en-Provence / Eric BARDIN - Responsable unité handicap et deuil - Humanis / Pierre BARDINA - Fondateur et CEO - Nino ROBOTICS / Anne BECQUET - Déléguée régionale AMRL - Missions locales AMLR / Laurent BENOIT - Chargé de mission pour l'insertion professionnelle des jeunes en situation de handicap - Académie de Paris / Isabelle BLUCHE - Cheffe du pôle achats responsables - SNCF / Sylvain BUREAU - Professeur, Directeur de l'Institut Jean-Baptiste Say - ESCP Europe / Jean-Yves CAMINADE - Directeur Financier BPI France - BPI France / Philippe CHOIGNARD - Conseiller technique à la Direction des Affaires Sociales - CPME Nationale / Alain CREVOLA - Chef de projet CitésLab - BGE Paris/ Cités Lab / Vincent DAVID - Connecteur en chef - Relations d'utilité publique / Hervé DELACROIX - Directeur du H'lab innovation - APF France handicap / Thierry DELERCE - Chargé d'Etude et de Recherche - LADAPT / Olivier DEMARINE - Chef de produits Assurance des Emprunteurs - BNP Paribas Cardif / Domitille DEMARTIAL - Responsable partenariats banques et réseaux - France Active / Pierre DENIZIOT - Conseiller Régional - Délégué spécial chargé du handicap - Région Ile-de-France / Edouard DETREZ - Fondateur et Président - Le Fauteuil Roulant Français / Xavier DOUBLET - Directeur des opérations - TIH business / Philippe DURIETZ - Directeur - IEM Dabbadie CFA Lille / Mélanie DUVAL - Responsable des projets vie étudiante et insertion professionnelle - FEDEEH \ Ando FANOMEZANTSOA - Chargé d'Etudes Socio-économiques - AGEFIPH / Matei GEORGHIU - Membre du Comité de Soutien Rflabs - Réseau français des Fablabs / Anna GLASER - Professeur associée Innovation et entrepreneuriat - ESCP Europe / Isabelle GUERIF - Attachée de presse - CIDJ / Nicolas HAMEL - Responsable des partenariats - ADIE / Anne-Sarah KERTUDO - Directrice - Association Droit pluriel / Marie-Gabrielle LANNEGRACE - Chargée d'investissement solidaire - France Active / Isabelle LECERF - Directrice - Emploi & Handicap Grand Lille / Jean-Baptiste LE CLECH - CEO & cofondateur - MAKEME / Elodie LEDRAA - Responsable de Pôle ESS - Lorraine Active / Gaspard LEFEVRE - Chef de Projet Incubateur - La Ruche Paris / Frederic LE PROVOST - Chargé de projet - Agefiph / Jean-Marc MAILLET-CONTOZ - Fondateur et Directeur - Handirect Magazine / Jean-Marc MELEARD - CEO & cofondateur - MAKEME / Marie-Anne MONTCHAMP - Ancien Ministre, Présidente du Conseil de la CNSA / Deza NGUEMBOCK - Fondatrice et Directrice Générale - E&H LAB / Nathalie RAUSCH - Directrice Association des Assurés - Entrepreneurs de la Cité / Liliya RESHETNYAK - Co-fondatrice et Présidente - Hipip'in / Dominique RESTINO - Président de l'Agence France Entrepreneur, Président de la CCI Paris, Vice Président de la CCI Ile-de-France, Fondateur et Président du Moovjee / Anne-Cécile RICHARD - Directrice opérationnelle CHEOPS IDF - UNIHR / Sungja RIDEAF - Membre du Comité de Soutien Rflabs - Association Facteur Humain / Didier ROCHE - Fondateur et Président - Ethik Investment - Fondateur H'up entrepreneurs / Emilie SAINT OLIVE - Responsable de service marketing ADE & BAQ - BNP Paribas Cardif / Christophe SALA - Fondateur et dirigeant - Horizons/consulting RH / Jérôme SCHATZMANN - Directeur Chaire entrepreneuriat sociale - ESSEC et accélérateur Antropia / Véronique SCHOENTJES-OLLIVIER - Responsable de l'Administration et de la RSE - La France s'Engage / Nathalie SECOLIER - Co-fondatrice de la librairie L'Ouï-Lire à Toulouse / Thierry SIBIEUDE - Professeur titulaire de la Chaire Entrepreneuriat social ESSEC - Directeur ESSEC Afrique / Stéphanie TARIN - Responsable de Mission handicap - BNP Paribas Cardif / Cédric VALOT - Chargé de mission - AGEFIPH / Hubert de VAUBLANC - Chargé de relation partenaires - Pole Emploi Ile-de-France / François-Xavier de VAUJANY - Professeur, Co-fondateur et président du Research Group on Collaborative Spaces (RGCS) - Université Paris Dauphine / Tristan de VIARIS - Partner Conseil d'entrepreneurs - Melcion, Chassagne et Cie / François-Xavier WILLOT - Directeur Gestion Garantie - BPI France / Hocine ZERGAOUI - Membre du Comité de Soutien RFLabs - Réseau français des Fablabs

The logo for Handiréseau, featuring the word "HANDIRÉSEAU" in white capital letters on a red rectangular background.

Handiréseau accompagne les entreprises dans l'intégration de leurs salariés en situation de handicap. Des experts en éthologie et neuropédagogie sécurisent leur entrée dans l'entreprise, accompagnent leur parcours professionnel, de l'intégration jusqu'au maintien dans l'emploi, et forment les managers et leurs équipes au positionnement adapté.

Depuis cinq ans, Handiréseau organise des événements qui récompensent des parcours exceptionnelles de femmes en Entreprise Adaptée, et promeuvent l'entrepreneuriat auprès des jeunes, et des personnes en situation de handicap en reconversion.

La collection des Cahiers du CCAH est destinée à celles et ceux qui souhaitent mieux appréhender le secteur du handicap et son évolution. A travers l'approfondissement d'un thème spécifique, chaque Cahier du CCAH valorise des expériences exemplaires en les replaçant dans le contexte législatif et réglementaire.

Gratuits et accessibles à tous sur www.ccah.fr, les Cahiers du CCAH ont l'ambition de participer au changement de regard sur le handicap et à l'avènement d'une société inclusive.

DOCUMENT TÉLÉCHARGEABLE GRATUITEMENT SUR
WWW.CCAH.FR

LES GROUPES DE PROTECTION SOCIALE

AGRICA - AG2R LA MONDIALE -
APICIL - AUDIENS - B2V -
HUMANIS - IRCEM - IRP AUTO -
KLESIA - LOURMEL -
MALAKOFF MÉDÉRIC -
PRO BTP

LES MUTUELLES

CNG-MG MUTUELLE DE LA
GENDARMERIE - LA MUTUELLE
GÉNÉRALE - MASFIP - MCDEF - MGEN -
MIP - MNH - MUTUELLE DU PERSONNEL
DU GROUPE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE -
INTÉGRANCE -
MUTUELLE RENAULT

LES ENTREPRISES, COMITÉS D'ENTREPRISE, CAISSES D'ACTION

SOCIALE ET AUTRES ORGANISMES
ACAS du CEA - AFEH DE LA POSTE ET DE FRANCE
TÉLÉCOM - APAS BTP - ASSOCIATION
DES ANCIENS ÉLÈVES ET DIPLÔMÉS DE L'ÉCOLE
POLYTECHNIQUE - BNP PARIBAS - CAES du CNRS -
CCAS DU PERSONNEL DES INDUSTRIES
ÉLECTRIQUE ET GAZIÈRE -
CRÉDIT AGRICOLE SA -
CRÉDIT COOPÉRATIF - OCIRP -
SNCF

LES ASSOCIATIONS NATIONALES

ANAÉ - ANCREAI - APF France handicap -
AUTISME FRANCE - CESAP - CNAPE -
CROIX ROUGE FRANÇAISE - FAF -
SANTÉ MENTALE FRANCE -
FÉDÉRATION APAJH - LADAPT -
ORDRE DE MALTE FRANCE -
UNAFAM - UNAFTC - Unapei -
U.N.A.P.H. - UNIOPSS

CCA**H**

ENSEMBLE, HANDICAP ET SOCIÉTÉ

13, BD DE LA MADELEINE
75001 PARIS
TÉL. : 01 42 27 78 51
www.ccah.fr